

RAPPORT ANNUEL 2020

© Guillaume MADEC -Technowest Logement Jeunes

ALTHÉA

Site web :

www.althea.asso.fr

Tél. : 02 33 15 20 00

21 Chemin des Châtelets

61000, Alençon

ALTHÉA

TABLE DES MATIÈRES

L'ASSOCIATION ALTHÉA	3
Les évènements marquants de 2020	3
Les chiffres clé 2020	4
Les perspectives 2021	5
LES CENTRES D'ACCUEIL POUR DEMANDEURS D'ASILE (CADA)	6
Présentation des CADA ALTHÉA	6
Les évènements marquants de 2020	8
Les chiffres clés	11
Les perspectives 2021	27
HABITAT JEUNES	29
Présentation des établissements Habitat Jeunes	30
Les évènements marquants de 2020	31
Les chiffres clés	31
Les Perspectives 2021	36
MINEURS NON ACCOMPAGNES	37
Présentation de l'activité MNA	37
Les évènements marquants de 2020	38
Les chiffres clés	38
Les perspectives 2021	42
RÉSUMÉ FINANCIER	43
Bilan Actif ALTHÉA :	44
Bilan Passif ALTHÉA :	45
Compte de résultat ALTHÉA :	46
EVENEMENTS POST CLÔTURE	48
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	49
GLOSSAIRE	50

L'ASSOCIATION ALTHÉA

ALTHÉA est une association déclarée à **vocation sociale et désintéressée** qui a pour objet **d'accueillir, d'héberger, de soutenir et d'accompagner**, des personnes **jeunes** et des **demandeurs d'asile** suivis par les pouvoirs publics, dans le respect de ses valeurs fondatrices que sont l'humanisme, la solidarité, la bienveillance et l'éthique. L'association a pour but, dans le respect des personnes, de leurs droits et de leurs devoirs, et en veillant à transmettre les valeurs de la République, de leur permettre de se construire, de trouver leur place dans la société et de favoriser leur insertion citoyenne, sociale et professionnelle.

L'association compte en 2020 **trois grands pôles d'activités** :

- La gestion de résidences Habitat Jeunes à destination de jeunes de 16 à 30 ans en situation de mobilité, (apprentis, salariés, jeunes en formation) et de jeunes étudiants.
- La gestion de Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA).
- L'accompagnement et l'hébergement de jeunes Mineurs Non Accompagnés (MNA).

Nous sommes originaires de **l'Orne** où est situé notre siège social, et **implantés aujourd'hui dans 3 départements** : le **Calvados, l'Orne et la Sarthe** et **2 régions** (Normandie et Pays de la Loire).

Nous sommes le premier opérateur à avoir accompagné des demandeurs d'asile dans ces trois départements. Nous sommes également **l'opérateur historique** et **seul organisme privé non lucratif** intervenant dans la création et la gestion d'hébergements pour les jeunes **dans le département de l'Orne**.

Les évènements marquants de 2020

L'année 2020 a été marquée par de nombreux évènements, et notamment par la crise sanitaire liée à la COVID 19.

Au niveau financier :

- ⇒ Redressement de la situation financière de l'association, notamment sur l'activité Habitat Jeunes.
- ⇒ Souscription d'un PGE pour faire face à la crise de COVID 19.
- ⇒ Mise à jour de l'évaluation du patrimoine immobilier de l'association.
- ⇒ Réalisation des inventaires des établissements.

Au niveau RH/organisation :

- ⇒ Mise en place de nouveaux statuts au sein de l'association.
- ⇒ Mise en place de procédures au sein de l'association pour répondre aux recommandations du rapport d'inspection.
- ⇒ Rédaction de toutes les fiches de poste.
- ⇒ Préparation des évaluations internes CADA et réalisation de l'évaluation externe du FJT Lancrel.
- ⇒ Mise en place du DUERP.
- ⇒ Renouvellement de nos autorisations.

Au niveau activité :

- ⇒ 1^{ère} année pleine de fonctionnement pour le FJT Falaise (Calvados).
- ⇒ Mise en place du projet d'hébergement de 20 mineurs non accompagnés (MNA) et de 20 places d'accueil de jour MNA.
- ⇒ Fermeture du dispositif de sous location à Domfront.

Les chiffres clé 2020

En 2020, l'association ALTHÉA c'est :

13 établissements **3** Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
9 Résidences Habitat Jeunes
1 établissement MNA

411 places de demandeurs d'asile **268** places Habitat Jeunes

20 places Mineurs Non accompagnés d'hébergement

et

20 places Mineurs Non accompagnés d'accueil de jour.

551 demandeurs d'asile hébergés dont **177** nouveaux demandeurs d'asile accueillis.

368 jeunes accueillis dans nos structures Habitat Jeunes.

28 jeunes accueillis dans nos dispositifs d'accueil Mineurs Non Accompagnés.

Une présence sur **2** régions et **3** départements

53 salariés

Les perspectives 2021

Au niveau financier :

- ⇒ Développement de l'activité Habitat Jeunes pour maintenir voire améliorer le résultat de cette activité.
- ⇒ Mise en place d'un plan de remboursement de la dette entre l'activité Habitat Jeunes et CADA.
- ⇒ Réflexion sur la diversification des ressources de l'association.

Au niveau RH/organisation :

- ⇒ Mise en place des astreintes.
- ⇒ Mise en place d'un accord d'entreprise sur le télétravail.
- ⇒ Renégociation des contrats d'assurance (appel d'offres).
- ⇒ Mise en place d'un nouveau logiciel comptable.

Au niveau activité :

- ⇒ Projet de développement de nouveaux Foyers Jeunes travailleurs (Le Mêle sur Sarthe, Echauffour et Tourouvre, Domfront).
- ⇒ Développement de l'activité d'accueil de jour pour les Mineurs Non Accompagnés (MNA).
- ⇒ Réflexion sur la mise en place de 20 places FJT en diffus à Alençon pour palier la perte de places liée au projet MNA.

LES CENTRES D'ACCUEIL POUR DEMANDEURS D'ASILE (CADA)

Evolution réglementaire :

C'est toujours la loi asile du 10/09/2018 qui est appliquée « *pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie* ».

C'est l'OFII qui oriente les demandeurs d'asile vers nos différents CADA.

Les équipes des CADA accueillent, hébergent et accompagnent les demandeurs d'asile tout au long de leur procédure. A l'issue de cette procédure, qu'ils bénéficient de la protection internationale ou pas, ils doivent quitter le CADA pour s'orienter vers des structures adaptées à leur nouveau statut.

Présentation des CADA ALTHÉA

CADA D'ALENÇON

D'une capacité d'accueil initiale de 72 places, le CADA dispose depuis novembre 2018 d'un agrément de **162 places** suite à une extension de 12 places supplémentaires à destination de personnes isolées.

Les bureaux du CADA, **situés au cœur du quartier prioritaire de Perseigne**, ont suivi l'évolution de la capacité d'accueil croissante et disposent aujourd'hui d'un espace de travail de 220 m².

Le CADA ALTHEA compte **38 appartements** en diffus, situés principalement dans le quartier de Perseigne, et sur Courteille. Les appartements sont loués à deux bailleurs sociaux que sont Orne Habitat et la Sagim-Logis Familial.

L'équipe compte **11 salariés** (10,60 ETP) : 7 intervenants socio-éducatifs, 1 chargé de gestion locative, 1 technicien de maintenance, 1 assistant de direction et 1 directeur.

CADA DU MANS

Le CADA ALTHÉA du Mans a une capacité d'accueil de **120 places** (enfants inclus). Les ménages peuvent être composés soit de familles (couples avec enfants), mères isolées avec enfants, ou d'hommes isolés.

Les personnes sont hébergées dans **27 appartements** en diffus essentiellement sur le quartier des Sablons.

La proximité des logements réduit les déplacements en voiture et la présence d'ascenseurs dans les immeubles facilite les manutentions.

Les logements doivent être adaptables afin de permettre l'accueil soit de grandes familles hébergées seules, soit des personnes isolées ou des petites compositions familiales en Co hébergement.

Un logement a été sorti du dispositif CADA en 2019, pour permettre la mise en place d'un logement SAS. Ce dispositif permet aux résidents de notre CADA qui ont obtenu une protection internationale et qui présentent des difficultés sociales particulières, de sortir du CADA tout en bénéficiant d'un accompagnement pour les aider à accéder à un logement autonome. Grâce à ce logement SAS, nous avons pu sortir du dispositif CADA une famille de 6 personnes réfugiée en indu qui n'avait pas de solution de sortie adaptée au regard de sa vulnérabilité.

La sortie de ce logement n'avait pas impacté, jusqu'à présent, le taux d'occupation du CADA, car nous avons accueilli de grandes familles de 6, 7 voire 8 personnes.

Depuis fin 2020, nous constatons que toutes les nouvelles orientations ne concernent que des petites familles (3 personnes maximum). Il semble intéressant de revoir notre parc locatif, avec peut-être la possibilité de réaffecter le logement SAS au CADA.

L'équipe du CADA compte **8 salariés** (8 ETP) : 3 intervenants socio-éducatifs, 1 juriste, 1 chargé de gestion locative, 1 agent de maintenance, 1 assistant de direction et 1 directeur.

CADA DE CAEN

Le CADA de Caen créé en 1991 avec une capacité initiale de 50 places, puis de 60 places en 1994, en hébergement collectif. En 1999 le CADA de Caen a participé activement à l'accueil des personnes déplacées du Kosovo en les prenant en charge dans des logements diffus.

En 2003, le CADA est passé à une capacité de 100 places.

En 2012, afin d'améliorer ses conditions d'accueil, le CADA de Caen est passé d'un mode d'hébergement mixte (65 places en logements collectifs et 35 places en logements diffus), à un

hébergement totalement en diffus. De nouveaux logements ont été captés à Caen (quartiers de la Grâce De Dieu, de la Guérinière et du Chemin Vert), à Hérouville-Saint-Clair et à Soliers.

La CADA ALTHÉA de Caen dispose aujourd'hui d'une capacité d'accueil de **129 places** CADA et 7 places en ALT.

Le CADA de Caen bénéficie d'un parc de **34 appartements** :

- 26 appartements ont été mobilisés au total, en partenariat avec Caen Habitat.
- 7 appartements avec Inolya dont 1 logement en ALT
- 1 appartement avec CDC Habitat social (ALT)

L'équipe compte **9 salariés** (8,60 ETP) : 5 intervenants socio-éducatifs, 1 chargé de gestion locative, 1 technicien de maintenance, 1 assistante de Direction et 1 Directeur.

Les évènements marquants de 2020

Le rapport d'activité 2020 dresse le bilan d'une année marquée par la crise sanitaire qui n'a fait que renforcer et exacerber des inégalités cumulatives : précarité administrative, fragilité psychologique, isolement social...

Cet évènement majeur a eu des répercussions sur l'organisation de nos activités. Nous avons dû faire face collectivement à cette crise sanitaire déstabilisante qui nous a obligé à adopter des mesures de distanciation, jugées difficilement compatibles avec nos missions d'accompagnement de personnes en situation de demande d'asile.

L'ensemble des salariés s'est mobilisé et a fait preuve d'une grande adaptabilité en maintenant notamment une proximité sociale grâce au numérique.

Par ailleurs, l'année 2020 a été marquée pour les 3 CADA par la poursuite de la mise en application de la loi asile et immigration du 10 septembre 2018. Nous avons pu constater une accélération des procédures et par conséquent une rotation plus importante du public sur nos dispositifs.

CADA D'ALENÇON

Au niveau RH :

L'année 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire du COVID 19. Durant la période de confinement strict (**du 17 mars au 11 mai 2020**), le CADA a poursuivi sa mission de délégation de service public. La majorité des salariés a dû recourir au télétravail, hormis le technicien de maintenance et la chargée de gestion locative qui ont bénéficié du chômage partiel. 2 salariées ont été en arrêt pour garde d'enfant dont une sur toute la période de confinement.

Le second confinement, plus souple, couvrant la période du 30/10 au 15/12/2020 a été appréhendé différemment. Les professionnels étaient tous dotés de matériels de protection leur permettant de mener à bien leurs missions. L'ensemble des salariés a pu poursuivre son activité avec une alternance de présentiel et de distanciel et en respectant rigoureusement le protocole sanitaire en vigueur.

Durant l'année 2020, nous avons eu le départ et le recrutement d'un intervenant social.

Au niveau de l'accompagnement

En 2020, dans un contexte marqué par la crise sanitaire, le CADA a su faire face aux défis imposés par la pandémie. Un plan de continuité de l'activité (PCA) a été rédigé par l'Association pour accompagner et protéger le public et les salariés. Cet outil managérial a été régulièrement actualisé en fonction des annonces gouvernementales.

Durant le confinement strict, le CADA a été amené à prioriser la gestion des urgences :

- Distribution du courrier,
- De l'aide alimentaire,
- De tickets services
- De masques (dès réception),
- Distribution des attestations dérogatoires de déplacement.

→ Découverte et mise en place du télétravail :

- Appels journaliers des travailleurs sociaux aux résidents pour prise de nouvelle. Au-delà du risque sanitaire, la période restait un terrain propice à la montée des risques en matière de santé mentale ; l'équipe du CADA demeurait vigilante par rapport à cela.
- Instauration des visio-conférences pour les temps de réunions (équipe et familles). Nous avons dû ensemble nous familiariser à ces nouveaux médias et avons découverts les potentialités offertes par le numérique (zoom, Skype, WhatsApp...). Chaque professionnel est désormais équipé d'un téléphone portable et d'une webcam. Nous avons également acheté 2 ordinateurs portables supplémentaires pour répondre aux besoins.

- Période post-confinement : alternance de présentiel et de télétravail. Nous avons dû poursuivre notre accompagnement dans un contexte marqué par le « stop and go ».
- Une fatigue psychologique a pu être verbalisée par les membres de l'équipe.

CADA DU MANS

Au niveau RH :

L'année 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire de la COVID 19. Durant la période de confinement strict (du 17 mars au 11 mai 2020), le CADA a poursuivi sa mission de délégation de service public. La majorité des salariés a dû recourir au télétravail, hormis l'agent de maintenance et la chargée de gestion locative qui ont bénéficié du chômage partiel.

Le second confinement, plus souple, couvrant la période du 30/10 au 15/12/2020 a été appréhendé différemment. Les professionnels étaient tous dotés de matériels de protection leur permettant de mener à bien leurs missions. L'ensemble des salariés a pu poursuivre son activité avec une alternance de présentiel et de distanciel et en respectant rigoureusement le protocole sanitaire en vigueur.

Durant l'année, nous avons recruté :

- Une directrice en CDD sur une période de 6 mois en remplacement de celle en poste ;
- Une assistante de direction en CDD sur une période de 4 mois en remplacement de celle en poste ;
- Et une intervenante sociale toujours en poste à l'heure actuelle. Celle-ci était sur un temps plein en remplacement d'une professionnelle. Puis sur un mi-temps en compensation du temps partiel thérapeutique de cette même professionnelle.

Le CADA a dû par conséquent faire face à de nombreux changements et arrêts maladie, dont un arrêt de longue durée.

Au niveau de l'accompagnement :

Nous avons dû nous adapter à une nouvelle façon de travailler, plus distancielle. Avec la mise en place du télétravail, nous avons adopté de nouveaux outils technologiques.

Les réunions institutionnelles sont toutes réalisées en visio-conférence. Les échanges informels « de couloirs » sont remplacés par des appels téléphoniques ou les mails.

Les résidents communiquent essentiellement via WhatsApp.

Cette crise sanitaire nous a fait prendre conscience de nos limites mais aussi de notre potentiel. Potentiel de l'équipe mais aussi et surtout, le potentiel de résidents plein de ressources insoupçonnées initialement.

CADA DE CAEN

Au niveau RH :

Les tensions au sein de l'équipe du CADA se sont apaisées du fait du départ de certains salariés et de la mise en place d'une médiation.

Un des salariés du CADA a fait valoir son droit de départ à la retraite au 31/12/2020.

Un intervenant social est parti et a été remplacé par un nouveau travailleur social.

Une nouvelle chargée de gestion locative a été recrutée début 2020.

Au niveau de l'accompagnement :

La mise en place par l'association du Plan de continuité d'activité a permis aux CADA de l'association de faire face à la crise sanitaire en réinventant son mode d'action et d'intervention auprès des usagers par :

- La mise en place du télétravail
- Le chômage partiel pour les corps de métiers qui ne permettent pas de travailler notamment la chargée de gestion locative et l'agent de maintenance.

Pendant le confinement quelques activités ont été maintenues en présentiel, et notamment :

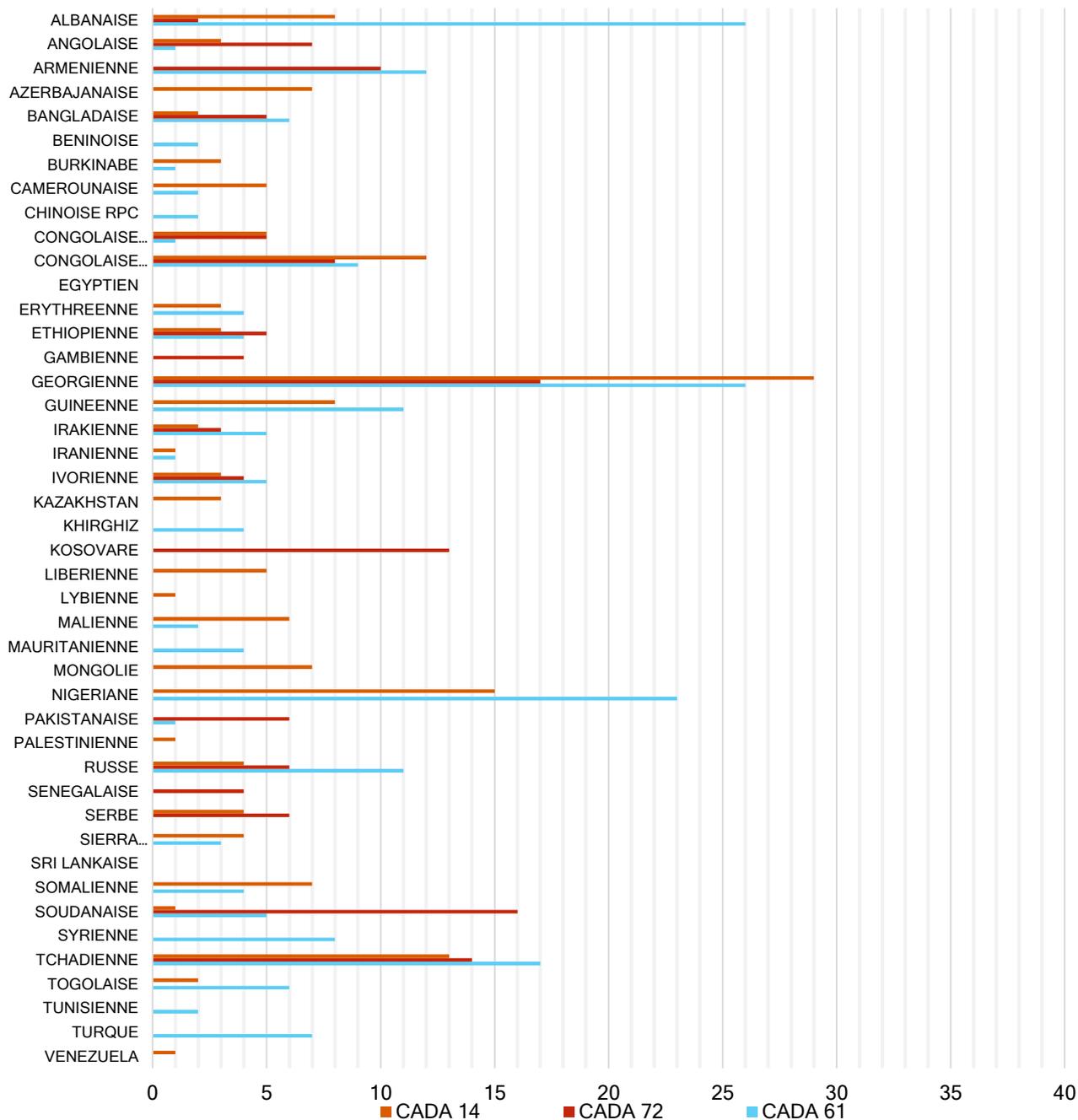
- Les admissions, les sorties vers d'autres structures ou vers des logements. Nous avons ainsi pu faire sortir 2 personnes déboutées régularisées vers la structure « 2 choses l'une », ainsi qu'une famille réfugiée vers un logement HLM.
- La distribution du courrier, l'aide alimentaire, etc.

Les chiffres clés

Nationalités hébergées en 2020 :

Tous CADA confondus, ce sont **49 nationalités représentées**, en augmentation par rapport à 2019 où l'on en comptait 40. Les nationalités les plus présentes dans nos structures sont les nationalités **Géorgienne, Tchadiennes, Nigériane** et **Albanaise**.

Nationalités représentées en 2020 dans les 3 CADA



CADA D'ALENÇON

Le nombre de nationalités représentées en 2020 est toujours en légère augmentation, avec au total 31 nationalités contre 28 en 2019 et 25 en 2018. Nous observons également une demande constante sur 2020 de la population Albanaise (26 personnes), Géorgienne (26 personnes), Nigériane (23 personnes) et Tchadienne (17 personnes). Ces 4 nationalités étaient également les plus représentées sur 2019. Ces

données peuvent être mise en lien avec le contexte géopolitique mondial ainsi que l'application des politiques publiques liées à la gestion des migrants.

Nous constatons, comme sur 2019, la présence de problématiques santé chez les personnes accueillies. Certains sont porteurs de pathologies lourdes, invalidantes, nécessitant un accompagnement renforcé et des soins importants. D'autres nécessitent un suivi psychologique voir psychiatrique en raison des événements traumatiques auxquels ils ont été confrontés. Toutefois, la réponse sanitaire n'est pas toujours possible au niveau local (absence d'interprète, manque de formation...).

Enfin, comme sur 2019, aucune orientation de personnes de nationalité Afghane n'a pu avoir lieu sur le territoire Alençonnais en 2020. Cette injonction fait suite à la rixe mortelle du 1er août 2018 qui a eu lieu sur le quartier de Perseigne.

CADA DU MANS

Le CADA 72 compte sur l'année 2020 une vingtaine de nationalités. Nous avons des différences entre le nombre de ménages accueillis et le nombre de personnes accueillies. Par exemple, nous avons eu une majorité de soudanais avec 7 ménages (16 personnes) présents sur 2020. Néanmoins en terme de personnes présentes, ce sont les géorgiens qui sont légèrement majoritaires avec 17 personnes présentes et seulement 4 ménages. Comme l'année précédente cette nationalité est surreprésentée du fait de compositions familiales plus importantes.

CADA DE CAEN

La nationalité la plus représentée au sein du CADA sur l'année 2020 est la nationalité géorgienne (16%), suivie de la nationalité afghane (10%), de la nigériane (8%) et de la tchadienne (7%) sur 186 personnes accueillies. Par rapport à l'année dernière, on note une forte diminution des Albanais liées très certainement à la fermeture des frontières pour des raisons sanitaires dues à la covid-19.

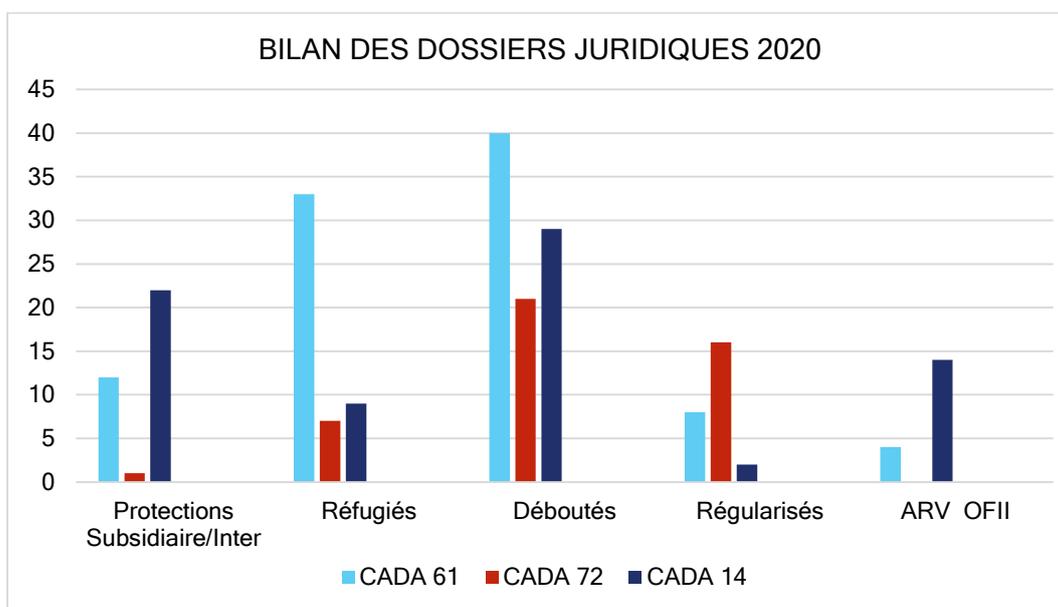
Bilan des dossiers juridiques :

Au total se sont 137 dossiers qui ont été traités en 2020 contre 328 en 2019. La crise sanitaire et notamment le premier confinement, a beaucoup impacté le traitement des dossiers.

On note un nombre stable de personnes ayant obtenu une protection subsidiaire, mais une nette diminution :

- Du nombre de réfugiés : 44 en 2020 contre 84 en 2019 ;
- De régularisations : 14 en 2020 contre 30 en 2019 ;

- De personnes sans titre de séjour : 51 en 2020 contre 105 en 2019 ;
- D'aides au retour au pays : 18 en 2020 contre 32 en 2019.



CADA D'ALENÇON

- Nombre de personnes reconnues réfugiés en 2020 : 33 personnes (20 adultes et 13 enfants) - 18 ménages (contre 45 en 2019 – 20 ménages).
- Nombre de protections subsidiaires : 12 personnes - 8 ménages (contre 16 personnes – 7 ménages en 2019).
- Nombre de déboutés 2020 : 40 personnes – 20 ménages (contre 15 personnes en 2019 - 4 ménages).
- Nombre de titres de séjour accordés par la Préfecture : 8 personnes – 5 ménages (contre 7 personnes - 3 ménages en 2019).
- ARV : 4 personnes – 1 ménage.

Au total, le CADA d'Alençon a eu 45 personnes (26 ménages) sous protection de l'OFPRA en 2020 contre 56 personnes en 2019 (28 ménages).

Nous pouvons relever une baisse du nombre de protections attribuées sur 2020. Un lien peut être fait avec la crise sanitaire et l'arrêt temporaire des convocations à l'OFPRA et à la CNDA lors du premier confinement. Cette tendance se retrouve au niveau national puisque le nombre de personnes s'étant vu octroyer une protection s'élève à 24118 en 2020 contre 36275 en 2019 (source : recueil des Actes administratifs spécial N°R28-2021-050 -31 mars 2021).

CADA DU MANS

- Nombre de personnes reconnues réfugiées en 2020 : 7 personnes (3 hommes isolés et une famille de 4 personnes).
- Nombre de personnes ayant obtenu la protection subsidiaire : 1 homme isolé.
- Nombre de personnes déboutées : 21 personnes (4 ménages).
- Nombre de personnes régularisées : 16 personnes (3 ménages).

Nous pouvons faire le constat que le nombre de protections internationales a diminué et le nombre de déboutés a augmenté sur 2020, même si la différence ne paraît pas très significative.

Les procédures d'asile en 2020 ont évidemment été impactées par le confinement et la quasi fermeture de l'OFPRA et de la CNDA.

On peut noter cette année une majorité de problématiques sociétales (violences intrafamiliales, risque d'excision) pour des personnes originaires d'Afrique (République de Guinée, Cameroun). Deux demandes seulement liées à un motif politique (opinions politiques imputées) : Soudan (Darfour) et Cameroun.

Nous avons également accueilli une famille ayant obtenu le statut de réfugié dans un autre Etat de l'Union européenne.

Aussi, un recours en rectification d'erreur matérielle a été introduit auprès de la CNDA suite à une ordonnance de rejet, permettant à la famille de continuer à bénéficier des conditions matérielles d'accueil et donc de se maintenir au CADA.

Enfin, nous avons eu la situation d'une famille qui a obtenu un statut de réfugié suite à une demande de réexamen. Cette situation a été complexe à gérer en interne. Nous avons entrepris des démarches d'expulsion auprès de cette famille : fin de prise en charge, arrêt de l'accompagnement, mise en demeure.... Qui ont été stoppés suite à la réouverture des conditions matérielles d'accueil par l'OFII.

CADA DE CAEN

- Nombre de protections subsidiaires : 22 personnes, 14 ménages.
- Nombre de statuts de réfugiés : 7 personnes, 4 ménages.
- Nombre de déboutés : 29 personnes, 11 ménages.
- Nombre de titres de séjour accordés par la Préfecture : 2 personnes, 2 ménage.
- Nombre de retours au pays avec ARV : 14 personnes, 4 ménages.
- Nombre de retours au pays sans ARV : 2 personnes, 1 ménage.

En 2020 sur 85 ménages accueillis, 35 ménages ont reçu une réponse définitive à leur demande d'asile. Une famille s'est désistée, et n'a pas souhaité aller jusqu'au bout de la procédure. Elle a préféré retourner dans son pays d'origine par ses propres moyens. Nous constatons une baisse, quasiment de moitié, de toutes les décisions par rapport à l'année 2019. Cette baisse s'explique par

Les conditions imposées par la crise sanitaire, et notamment durant la période du confinement. Durant cette période, les convocations OFPRA et CNDA ont été suspendues. De plus, les personnes

déboutées du droit d'asile et les bénéficiaires de la protection internationale en présence induë, ont été maintenues dans les CADA (Instructions reçu par l'OFII du ministère) jusqu'à fin juillet 2021.

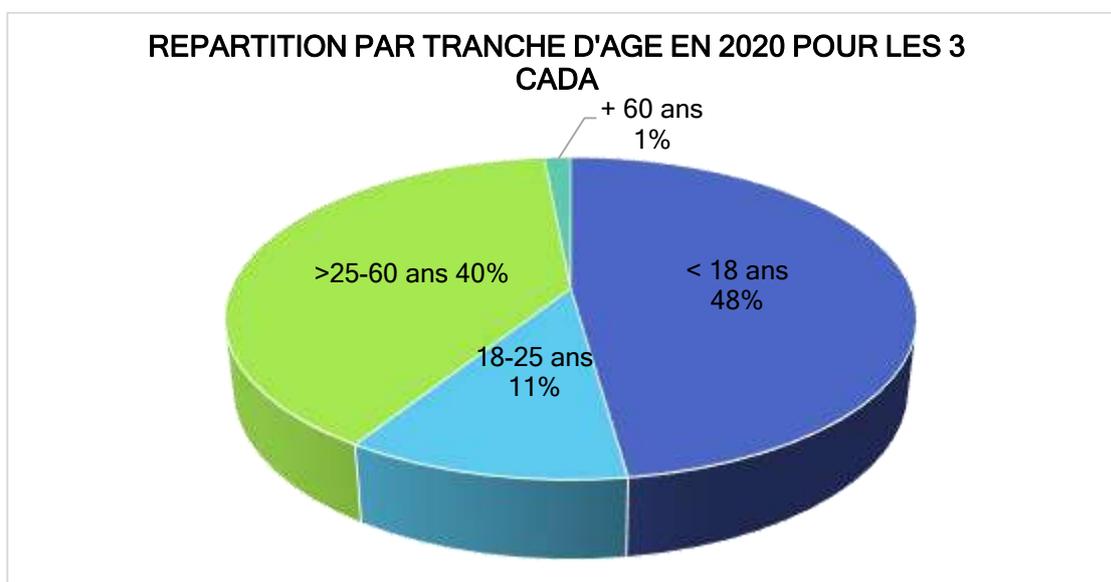
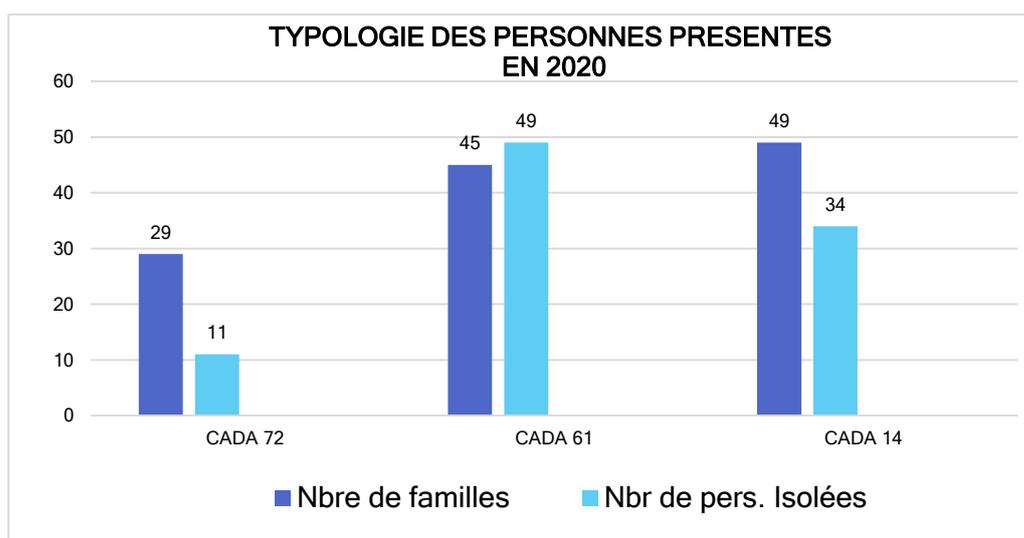
Les titres de séjour accordés cette année par la préfecture n'ont concernés que des personnes avec des pathologies lourdes.

Concernant les ARV, en 2020 il n'y a eu que les ressortissants des pays dit sûrs qui les ont sollicités.

Typologie des personnes accueillies :

En 2020, les CADA ont accueilli 123 familles et 94 personnes isolées. Par rapport à 2019, on note une augmentation du nombre de familles (123 en 2020 contre 110 en 2019), et une nette diminution du nombre de personnes isolées (94 en 2020 contre 140 en 2019).

Au niveau de l'âge des résidents, c'est plutôt stable par rapport à 2019. Les moins de 25 ans représentent 59% des résidents accueillis (contre 57% en 2019).



Nombre d'accueils et de sorties :

Sur l'ensemble de l'année 2020, toutes structures confondues, nous avons hébergé **551 personnes** dont **177 nouveaux résidents** dans nos Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile. C'est en nette baisse par rapport à 2019 où nous avons hébergé 652 personnes dont 283 nouveaux résidents.

CADA D'ALENÇON

En 2020, le CADA d'Alençon a hébergé 215 personnes (94 ménages) contre 241 personnes (103 ménages) sur 2019. Ce sont au total 72 personnes qui ont été accueillies sur 2020 contre 112 personnes accueillies en 2019. Cette baisse significative s'explique par l'absence d'orientations de l'OFII de mars à mai 2020 (période de confinement strict). Nous notons néanmoins une rotation du public toujours importante sur le CADA (44, 14%) liée notamment à une reprise d'activité « plus intensive » post-confinement, même s'il diminue fortement par rapport à 2019. **Nous avons comptabilisé 41 accueils de juin à décembre 2020 et 50 sorties de juillet à décembre 2020.**

→ Les sorties de juillet à décembre 2020 :

JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
2 personnes (1 famille)	17 personnes (4 familles)	14 personnes (7 familles)	10 personnes (4 familles)	2 personnes (2 familles)	5 personnes (3 familles)

En 2020, **le taux d'occupation s'élève à 91.15%**.

Ce chiffre s'explique par :

- Une période de confinement strict (mars à mai 2020).
- L'absence d'orientation de l'OFII liée à la typologie des places déclarées (peu d'orientations de « grandes familles »)
- 2 logements familles ont fait l'objet de travaux de rénovation –Nécessité de refaire les logements dans leur intégralité. Logements indisponibles plusieurs semaines.
- 2 mutations de logement en raison de travaux de réhabilitation du bailleur social en septembre et novembre 2020,
- La restitution d'un logement au 31/25 Anatole France en mars 2020 car mur dégradé ++

- La fluidité du dispositif vient également expliquer ce taux avec des délais d'acheminement qui peuvent être parfois longs et des places qui demeurent vacantes plusieurs semaines, faute d'orientations de l'OFII.

Chiffres clés du CADA d'Alençon :

- ⇒ *Taux d'occupation 2020 : 91.15%*
- ⇒ *Taux de rotation : 44.14%*
- ⇒ *Nombre de personnes hébergées en 2020 : 215 personnes, 94 ménages*
- ⇒ *Nombre de personnes présentes au 31/12/2020 : 144 personnes, 58 ménages*
- ⇒ *Nombre de journées : 54043*
- ⇒ *Durée moyenne de séjour : 469 jours (de la date d'arrivée à la date de sortie ou au 31/12/20 pour les présents).*
- ⇒ *Nombre de nationalités représentées : 31*

CADA DU MANS

Le CADA du Mans, compte sur 2020, 150 personnes présentes pour un total de 40 ménages.

Nous avons eu 29 personnes qui sont entrées (12 ménages). Parmi elles, nous comptons, 4 naissances et un rejoignant familial.

Sur l'ensemble de l'année, nous avons eu 13 ménages sortis du dispositif, soit 32 personnes. Parmi les sorties, nous avons un homme isolé qui a été transféré dans un autre CADA pour rapprochement familial et le décès d'un enfant suite à une maladie incurable.

Depuis de nombreuses années et de plus en plus, nous accueillons des familles vulnérables avec des problématiques de santé importantes voire graves.

Cela complexifie l'accompagnement car l'équipe n'est pas suffisamment formée sur cet aspect. De plus, la réponse sanitaire n'est pas toujours possible au niveau local (absence d'interprète, absence de spécialistes, de médecins traitants...).

Sur l'année, nous avons accueilli 150 personnes pour 40 ménages contre 192 personnes pour 56 ménages, l'année précédentes.

Cela est en lien avec la crise sanitaire qui n'a pas permis la sortie, ni l'accueil des personnes. Le taux de rotation a très nettement diminué.

Néanmoins, le taux d'occupation reste très bon car nous avons accueilli de grandes familles et nous avons eu des naissances. En 2020, **le taux d'occupation est de 104%** (dépassement du fait de la composition familiale qui a été autorisé).

Cette situation va très certainement changer en 2021 où les orientations semblent concerner essentiellement de très petites compositions familiales.

Concernant les sorties en 2020 :

17 personnes soit 7 ménages ayant une protection internationale ont quitté le CADA. Soit 5 personnes isolées et 2 familles.

2 familles déboutées ont quitté le CADA : une de 4 personnes suite à une expulsion avec huissier de justice, la deuxième a trouvé une solution individuelle, la troisième a été régularisée et est sortie grâce à l'aide des bénévoles. Soit 13 personnes au total

Chiffres clés du CADA du Mans :

- ⇒ *Taux d'occupation 2020 : 104.2%*
- ⇒ *Taux de rotation : 25.41%*
- ⇒ *Nombre de personnes hébergées en 2020 : 150 personnes, 40 ménages*
- ⇒ *Nombre de personnes présentes au 31/12/2020 : 120 personnes, 31 ménages*
- ⇒ *Nombre de journées : 45664*
- ⇒ *Durée moyenne de séjour : 610*
- ⇒ *Nombre de nationalités représentées : 20*

CADA DE CAEN

En 2020, le CADA de Caen a hébergé 186 personnes qui représentent 85 ménages au total. Parmi ces personnes 110 étaient présentes le 1^{er} janvier 2020, nous avons accueilli 76 nouvelles personnes et réalisé 55 sorties.

- Sorties des 19 personnes BPI (Bénéficiaires de la protection internationales) :
 - o Nous avons pu orienter cinq personnes vers notre dispositif ALT (4 ménages).
 - o 1 personne est partie en CPH.
 - o Neuf personnes (3 ménages) ont pu être relogées par Caen La Mer Habitat.
 - o Trois personnes (2ménages) ont trouvé une solution individuelle dont l'une à Paris et l'autre à Montpellier.
 - o Deux hommes isolés sont sortis sans solution

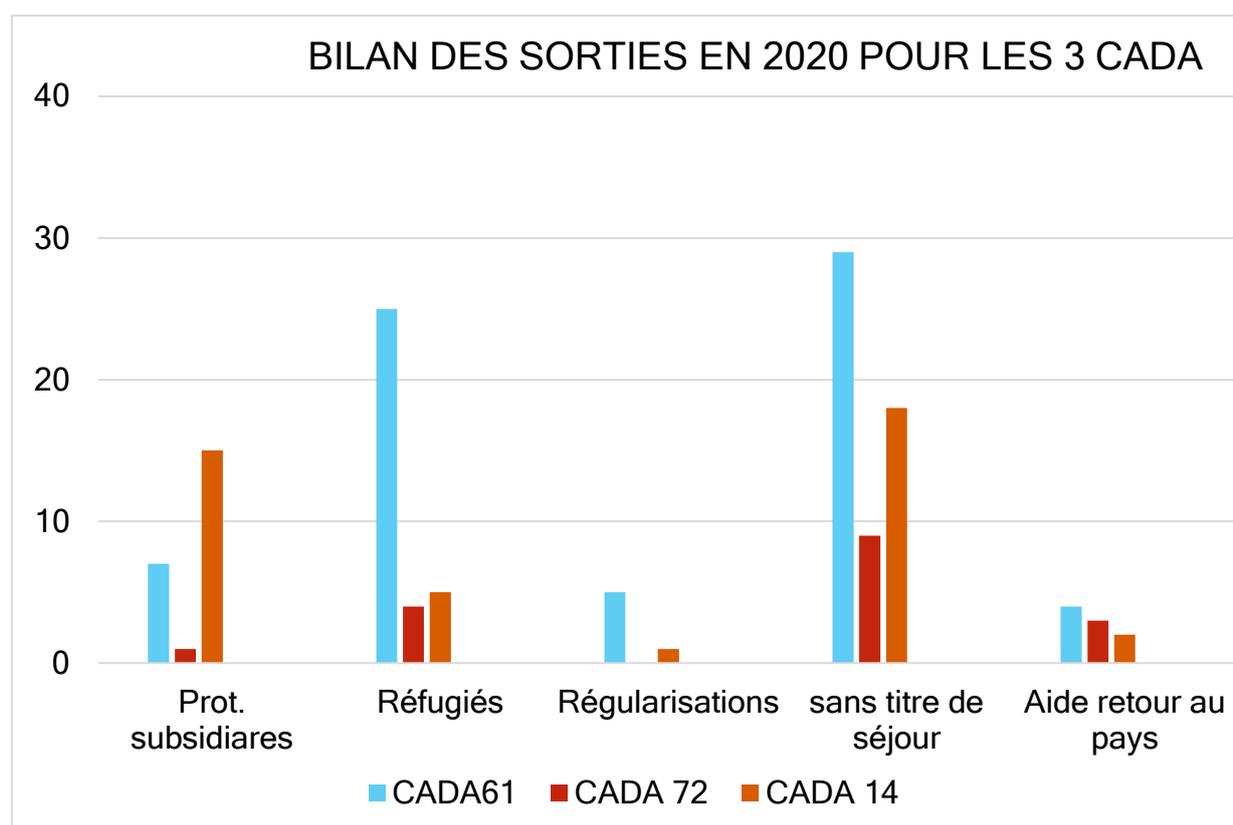
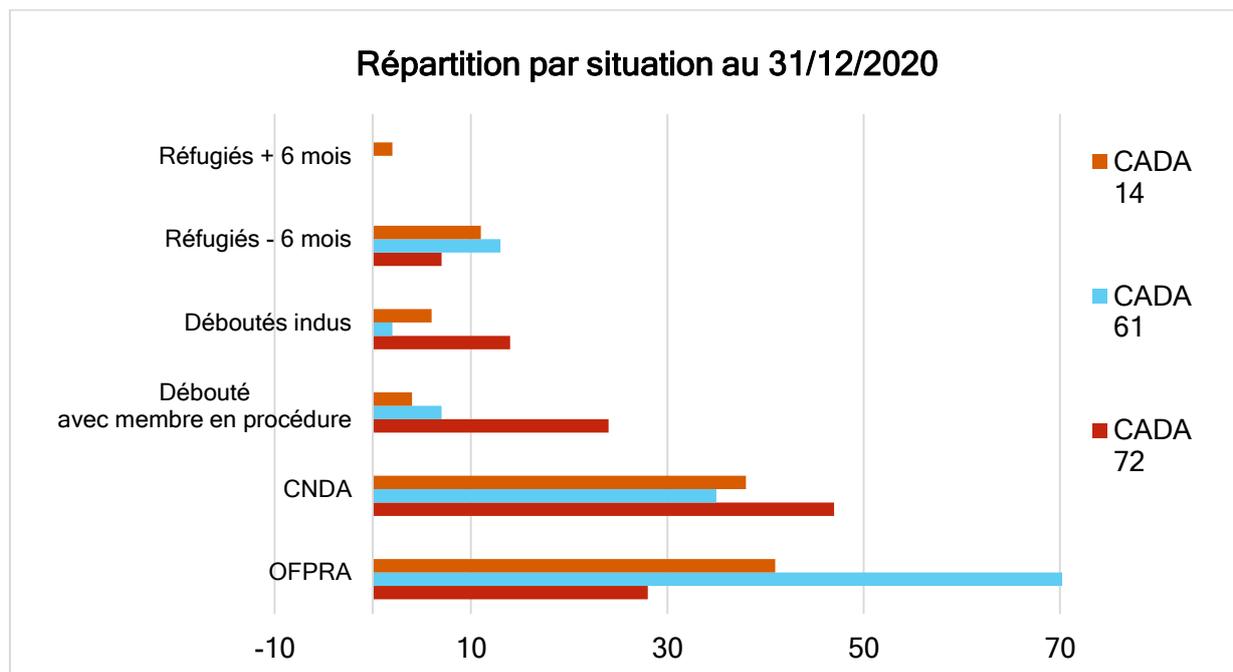
- Sortie des 24 personnes déboutées :
 - o Quatorze personnes (4 ménages) toutes originaires des pays dits sûrs ont sollicité et bénéficié de l'ARV.
 - o Deux personnes isolées régularisées ont été transférées vers une autre structure
 - o Huit personnes (4 ménages) sont sorties sans solution.
- Trois familles (3 ménages) ont été transférées vers d'autres CADA à leur demande.
- Sept personnes (3 ménages) ont abandonné la procédure d'asile pour des raisons personnelles : mariage avec un français, retour au pays par leur propre moyen avant ou après décision OFPRA.

Cette année le CADA de Caen a enregistré un **taux d'occupation de 93,25 %** en légère augmentation par rapport à l'année précédente, et un taux de rotation de 51.16%. Ce taux de rotation est à ce niveau non seulement du fait de la crise sanitaire, mais aussi du fait de la présence de nuisibles dans les appartements. Le traitement des nuisibles, notamment des punaises de lit, nécessite après chaque libération de logement une programmation d'au moins deux traitements espacés de 15 jours. Nous continuons à être confronté à ce problème.

Chiffres clés du CADA de Caen:

- ⇒ *Taux d'occupation 2020 : 93.25%*
- ⇒ *Taux de rotation : 51.16%*
- ⇒ *Nombre de personnes hébergées en 2020 : 186 personnes, 85 ménages*
- ⇒ *Nombre de personnes présentes au 31/12/2020 : 126 personnes, 58 ménages*
- ⇒ *Nombre de journées : 44029*
- ⇒ *Durée moyenne de séjour : 520 jours*
- ⇒ *Nombre de nationalités représentées : 31*

Situation des résidents :



Nombre de personnes indues :

(Toutes personnes maintenues au-delà du délai légal).

La situation au sein des trois centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile d'ALTHÉA continue à s'améliorer, grâce aux efforts conjoints des équipes des CADA, des DDCS et des Préfectures. En 2020 nous recensons pour l'ensemble des CADA :

- 78 personnes en situation indue qui ont été déboutées de leur droit d'asile (y compris ARV) contre 115 en 2019.
- 51 personnes en situation indue qui ont obtenu le statut de réfugié, contre 34 l'année dernière.

Cette dernière augmentation est à mettre en regard de la crise sanitaire qui n'a pas facilité les sorties.

CADA D'ALENÇON

Le nombre de personnes en situation indue a sensiblement augmenté en 2020 **en raison de l'état d'urgence sanitaire**. 54 personnes (BPI et déboutés confondus) étaient hébergées au CADA sur l'année, contre 36 personnes soit 12 ménages en 2019.

Néanmoins, un « effort » de fluidité a été fait « post-confinement » puisque **50 personnes** sont sorties de notre dispositif de juillet à décembre 2020.

➤ La présence indue des déboutés

Sur les 215 personnes hébergées sur l'année 2020, **25 personnes** (13 familles) se sont trouvées en situation d'indue après un rejet de leur demande d'asile contre **30 personnes en 2019**. Aussi, les personnes déboutées en situation indue représentent **12% du nombre total de personnes présentes sur l'année**.

Néanmoins, en rapportant la présence indue en nombre de journées, il apparaît que cela représente 4513 journées (hors ARV) soit **8%** du nombre total de journées.

➤ La présence indue de réfugiés

Sur l'ensemble des personnes présentes en 2020, **29 personnes** (16 familles) ayant obtenues une protection ont été en situation indue, ce qui représente **13% de l'effectif total sur l'année**.

CADA DU MANS

Pour autant, la présence indue des réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire s'élève à 3587 **journées** indues soit **7%** du nombre total de journées. Cette augmentation s'explique par des sorties qui n'ont pu se réaliser que suite à la levée du confinement. Il est important de souligner que nous avons comptabilisé ces situations en « indues » (présence de + de 6 mois) alors qu'elles étaient tolérées par l'OFII. Le CADA du Mans maintient, avec les pouvoirs publics, les efforts déjà entrepris l'année précédente afin de diminuer le taux d'indu des personnes réfugiées et déboutées. Cette année particulière de crise sanitaire a imposé, néanmoins, pendant quelques semaines, l'arrêt des démarches de sortie des personnes. Augmentant ainsi le nombre de journées de présence indues.

➤ La présence indue des déboutés

Nous avons eu **25 personnes déboutées** indues en 2020, soit 5 ménages représentant **5 488 journées en indus sur 2019 – 2020 et 4612 sur l'année 2020**.

Ces 5 situations représentent :

- 1 famille de 7 personnes qui est sortie d'elle-même suite à l'aide de bénévoles. L'un des membres de la famille avait obtenu une régularisation santé. Elle s'est maintenue 94 jours en indu.
- 1 famille de 4 personnes pour laquelle un référé mesure utiles a été exécuté. Une sortie avec les forces de l'ordre et l'huissier de justice s'est faite en octobre 2020. Celle-ci s'est faite après 383 jours d'indu.
- 1 famille de 5 personnes pour laquelle un référé mesure utile a aussi été effectué. La famille a préféré sortir (en 2021) suite à la réponse du tribunal administratif. Cette famille a été 129 jours en indu sur l'année 2020.
- 1 famille de 5 personnes pour laquelle les démarches ont été entreprises mais ont dû être stoppées car le reste de la famille, avec laquelle ils partageaient le logement était toujours en procédure. En effet, suite à l'expulsion, l'accès au logement aurait été facilité par le reste de la famille qui pouvait se maintenir. Rendant le référé in opérationnel. Cette famille a été déboutée en 2019 et par conséquent a passé l'année 2020 en indu.
- 1 famille indue de 4 personnes, dont la plus jeune fille a une pathologie très invalidante avec des troubles importants du comportement. La famille avait entrepris des démarches de réexamen. La préfecture a souhaité attendre la clarification de leur situation avant d'entreprendre des démarches.

Nous constatons que sur les 5 familles, une seule est sortie d'elle-même, aidée par des associations de bénévoles. Les autres familles évoquent l'âge des enfants, la scolarité, la pathologie comme éléments les empêchant de sortir.

Les personnes déboutées en situation indue représentent **17.24%** en 2020 contre 22.90% en 2019 soit une nette diminution malgré les situations évoquées ci-dessus.

Néanmoins, en rapportant la présence indue en nombre de journées, il apparaît que cela représente 4772 jours de présence soit **10.42%** contre (3 876 journées soit **9,23%** en 2019).

➤ La présence indue de réfugiés

Nous avons eu sur l'année 2020, 23 personnes en situation indue de réfugiés, soit 9 ménages réfugiés (4 familles et 5 hommes isolés).

Une des quatre familles a connu quelques difficultés administratives. Elle n'a pas réceptionné la réponse OFPRA et par conséquent nous avons été informé tardivement de la réponse positive.

Cela a entraîné un retard considérable dans les démarches vers le droit commun. Malgré les échanges avec l'OFPRA, la date de notification n'a pu être modifiée.

Cette famille de 7 personnes a été en indu 1953 jours au total.

Une deuxième famille de 6 personnes, n'était pas en capacité de sortir dans les meilleures conditions sur un logement. La mère était illettrée avec des problèmes de santé importants et une histoire de vie complexe qui nécessitait un accompagnement de proximité.

Cette famille a pu bénéficier d'un logement SAS pendant quelques mois, ce qui lui a permis de prendre le temps nécessaire pour les différents apprentissages et de sortir dans les meilleures conditions. En bénéficiant de ce logement, la famille a pu sortir dans les délais du logement CADA.

Concernant les personnes isolées, toutes ont connu des périodes en indu plus ou moins longues en lien avec la difficulté actuelle en Sarthe de trouver des petits logements.

Au total, sur 2020 nous avons 3247 jours de présence indue pour les personnes réfugiées soit **7%** de notre capacité d'accueil.

**Les enfants, mêmes s'ils ne sont pas en demande d'asile sont comptabilisés dans l'ensemble des données transmises au sujet des présences indues.*

CADA DE CAEN

Durant l'état d'urgence sanitaire, la Direction Générale de l'OFII a demandé à ce qu'aucune décision sortie sans solution d'hébergement à la clef ne soit prononcée. Ce qui sous-entend que toutes les présences indues, des déboutés ou des bénéficiaires de la protection internationale, sont tolérées. De plus l'instruction ministérielle du 3 novembre 2020 est venue mettre à nouveau le couvert sur la sortie des hébergements des demandeurs d'asile et les bénéficiaires de la protection internationale, en précisant que les seules sorties envisageables ne peuvent être que celles des demandeurs d'asile ou des BPI disposant d'une d'un logement ou d'une solution d'hébergement stable. Toutefois les sorties peuvent aussi s'organiser dans le cadre d'une aide au retour volontaire (ARV) ou dans le cadre de l'éloignement par la préfecture.

En dépit de toutes ces instructions, nous avons essayé de savoir l'impact de ces différentes situations de la présence indue qui concerne 24 personnes déboutées et 10 personnes bénéficiaires de la protection internationale.

➤ La présence indue des déboutés

En ce qui concerne la présence indue des déboutés nous avons enregistré 3301 journées d'indues dont 2269 journées concernent les déboutés ayant demandé l'ARV. Ce qui ramène notre taux d'indue à **2.34%** hors ARV au lieu des 7.50%.

➤ La présence indue de réfugiés

Sur les 10 personnes bénéficiaires de la protection internationale nous avons réalisé 2642 journées soit un taux d'indues de **6%**.

Les temps forts :

CADA D'ALENÇON

- Démarche qualité : Mise en place d'un mode de participation des usagers – « boîte à idées »
- Finalisation de la démarche d'évaluation interne – Rédaction du plan d'action qualité
- Mise en conformité suite à l'inspection des tutelles : inventarisation du matériels, réflexion sur la mise en place des astreintes, actualisation des plannings...

Temps collectifs – animations (arrêt des temps collectifs durant le confinement + reprise dans le respect du protocole sanitaire)

- Mise en place du crédit loisirs pour favoriser l'ouverture sur l'extérieur : activité sportive, loisir...
- Poursuite des ateliers ménages organisés par la chargée de gestion locative (remise d'un guide-explications)

- Atelier galettes des rois le 10/01/ 2020
- Sortie Sillé-le Guillaume le 23/07/2020
- Sortie St Léonard des bois - 6/08/2020
- Sortie « Le Bouillon » - parc animalier : le 27/08/2020
- Sortie Haras du pin le 29/10/2020
- Présentation en groupe de la scène nationale 61 + participation répétition pièce de théâtre le 22/10/2020
- Mise en place d'un crédit loisir pour favoriser l'accès à la culture et au sport

Temps institutionnels

- Réunion fluidification 1 fois par mois avec la DDCSPP-partenaires-opérateurs asile
- Commission emploi réfugiés 1 fois par mois (favoriser l'intégration socio-professionnelle des BPI) animée par la DIRECCTE et les services de la DDCSPP. Sont présents : les opérateurs asile, les missions locales, les services de Pôle Emploi, le Conseil Départemental.

CADA DU MANS

- Mise en conformité suite à l'inspection des tutelles : inventarisation du matériels, réflexion sur la mise en place des astreintes, actualisation des plannings...
- Intervention de bénévoles au sein du CADA pour des cours de français en individuel auprès des usagers. Intervention hebdomadaire de bénévoles pour des cours de tricots. (Les interventions des bénévoles ont dû être suspendue en raison de la crise sanitaire).
- Apport par le CADA d'une aide financière aux ménages qui souhaitent pratiquer une activité (loisir, sportive...). En 2019, 11 ménages ont pu bénéficier de cette aide soit 23 personnes.
- Mise à disposition de deux intervenants socio-éducatifs du CADA au centre social du quartier « le kaléidoscope » pour des actions partenariales : « virgule », lieu d'accueil enfants parents (90h annuelles) et « la parenthèse », dispositif d'actions d'animations famille (100h annuelles). Ce partenariat permet d'une part aux professionnels de travailler en réseau et d'autre part de faciliter l'accès des résidents du CADA à ces dispositifs.
- Animation et goûter auprès des enfants en février 2020.

Temps institutionnels

- Commission réfugiés à la DDCS en présence de nombreux partenaires de l'insertion et les autres associations de la demande d'asile. Organisée mensuellement par la DDCS.
- Commission induite organisée entre le CADA et la DDCS qui permet d'avancer sur les situations des personnes en indu sur le CADA. Cette réunion est mensuelle.
- Mise en place d'une réunion avec la préfecture et la DDCS pour aborder les situations les plus complexes. Celle-ci permet une plus grande réactivité dans les réponses apportées aux dossiers.
- Une réunion « Inter-CADA » à laquelle participe directeurs et administrateurs des CADA des différentes associations mancelles.

CADA DE CAEN

- Le confinement : nouvelle manière de travailler, découverte et mise en place du télétravail, le maintien des liens avec les résidents par des contacts téléphoniques, une nouvelle manière d'aborder les collègues ou des résidents en présentiel.
- Disponibilité et mobilisation de toute l'équipe au télétravail et en présentiel pour assurer la continuité des services.
- Rapprochement avec partenaires de la santé CPAM et PMI.
- Rencontre avec l'association ACAPI (Association Calvadosienne d'Amitié et de partage International) qui propose l'apprentissage du français et le soutien scolaire auprès des réfugiés et migrants.
- Participation aux galettes des rois des associations caritatives avant le confinement accompagné de quelques résidents volontaires
- Mise en place des premiers ateliers d'animation par la chargée de gestion locative auprès des résidents dans chaque appartement.
- La distribution des cadeaux et du chocolat aux résidents du CADA dans chaque appartement pour Noël.

Les perspectives 2021

CADA D'ALENÇON

- Stabiliser l'équipe.
- Réfléchir à un autre mode de participation des usagers (questionnaire).
- Poursuivre le travail engagé sur la diminution du nombre de personnes indues.
- Poursuivre le développement des partenariats – conventions.
- Relancer les contacts pris avec la scène nationale 61 + la luciole (ouverture sur l'extérieur à reprendre).
- Relancer la réflexion sur le déménagement des bureaux du CADA (soumis à la validation de nos tutelles).
- Poursuivre la démarche qualité et faire vivre le PAQ (plan d'action qualité).

CADA DU MANS

- Stabiliser l'équipe.
- Pérenniser l'équilibre financier retrouvé.
- Maintenir la réduction du taux d'indu.
- Poursuivre l'étiquetage de l'ensemble du matériel du CADA suite à l'inventorisation de 900 produits de celui-ci en 2020.
- Poursuivre le travail auprès des ménages sur le suivi de la consommation des fluides.
- Poursuivre le travail d'équipement des logements, afin de garantir à chacun des conditions dignes et sécurisées et l'harmonisation des logements en choisissant la qualité au prix minimal.
- Trouver un local pour l'agent de maintenance qui lui permettrait d'avoir un atelier pour travailler dans les meilleures conditions et un lieu de stockage.
- Poursuivre le travail sur le livret d'appartement « Bien vivre » à destination des résidents. Celui-ci a pour but de les sensibiliser sur la gestion d'un logement (entretien du logement, présentation de produits écologiques et peu coûteux, démonstration de « bons gestes » de ménage, tri sélectif...).

CADA DE CAEN

- Affermir les relations au sein de la nouvelle équipe et mettre en place dès que les conditions sanitaires vont le permettre l'analyse de la pratique professionnelle.
- Le recrutement d'un Agent de maintenance en remplacement d'un départ à la retraite.
- Mettre en place tout ce qui était envisagé l'année dernière que nous n'avons pas pu faire à cause à la pandémie du covid-19, dès que les conditions sanitaires le permettent, notamment :
 - o Organiser des rencontres avec les résidents au sein du CADA pour partager un moment convivial autour de divers thèmes (Santé, Hygiène, Fripe-Nippe...).
 - o Mettre en place des informations collectives et ateliers, en fonction des besoins recensés (produits ménagers naturels, informations sur les accidents domestiques, l'allaitement, le soutien à la parentalité...). Faire intervenir les partenaires (PMI...), dans nos locaux, pour informer les résidents.
 - o Poursuivre le travail d'ouverture sur l'extérieur en multipliant les partenariats, et surtout en se faisant identifier sur les différents territoires où sont hébergés les résidents.
 - o Travailler en collaboration avec les associations caritatives.
 - o Développer les activités culturelles avec les associations de quartier.
 - o Mettre en place un réseau de bénévoles, au sein du CADA, notamment pour les cours de français.
 - o En fonction des résidents volontaires, renouer le partenariat avec « Solidarité Foot » de la Butte, qui propose aux résidents des différentes structures d'hébergement de participer au tournoi de foot pendant l'été.
 - o Organiser des journées porte ouverte en y impliquant les partenaires autour des thèmes et activités qui touchent nos résidents. L'objectif étant de faire connaître les différents partenaires aux résidents en abordant des sujets qui pouvaient les toucher et en un second temps permettre aussi à notre établissement de développer et renforcer ses relations avec les partenaires. Cela permettrait également de renforcer notre accompagnement et notre relation avec les résidents, en les rencontrant hors cadre des rendez-vous. A travers ce genre d'ateliers ou visites à domicile, on crée de nouvelles choses avec les résidents et on en apprend davantage sur eux et ils peuvent se sentir plus à l'aise pour échanger avec l'ensemble de l'équipe et créer du lien avec les autres résidents.

HABITAT JEUNES

ALTHÉA est le **seul opérateur privé à but non lucratif dans le département de l'Orne**, qui assure **l'hébergement et l'accompagnement de jeunes en mobilité** professionnelle ou sociale. ALTHEA contribue ainsi activant à rendre ce territoire rural attractif pour les jeunes en proposant une offre de **logements de qualité à proximité des entreprises et des centres de formation** du département.

ALTHÉA a hébergé et accompagné près de **368 jeunes** en 2020, dont la majorité a des **ressources limitées et instables**, et dont le **niveau scolaire est inférieur au bac pro**.

ALTHÉA est donc un **acteur incontournable** pour les jeunes **au sein du département de l'Orne** et un **outil d'attractivité pour le territoire**.

ALTHÉA est membre de l'Union nationale pour l'habitat des jeunes qui regroupe des acteurs locaux qui œuvrent quotidiennement pour développer et proposer des solutions d'habitat adaptées aux mobilités des jeunes :

- Accompagner leurs parcours résidentiels et leur accès au logement autonome,
- Créer les conditions de l'autonomie sociale et économique,
- Permettre l'exercice d'une citoyenneté et d'une vie sociale pleines et entières
- Favoriser un environnement propice au développement, à l'épanouissement et à l'expression individuelle et collective.

La Chartre de l'UNHAJ constitue le socle commun des adhérents, quelques soient les outils qu'ils développent. Si la jeunesse est porteuse d'innovations, elle représente aussi pour beaucoup un temps de précarité et de mobilité choisie ou contrainte. Notre rôle est d'accompagner les jeunes dans les différentes phases d'apprentissages et d'expérimentations qui caractérisent la jeunesse et, plus généralement, de les soutenir dans leurs parcours d'émancipation.

Notre politique d'accueil est basée sur une ouverture prioritaire à ceux pour lesquels cet hébergement transitoire apparaît particulièrement souhaitable. Nous veillons à assurer un équilibre entre les différentes situations de résidents et à favoriser les jeunes ayant des revenus modestes. Nous donnons priorité d'accès aux jeunes démarrant un travail, une formation professionnelle même

si la situation s'avère d'emblée compliquée : paiement du dépôt de garantie en plusieurs fois, paiement du seul résiduel (estimé) de loyer dans l'attente de l'ouverture des droits APL.

80% des jeunes accueillis sont en **mobilité géographique** et **20%** sont en **mobilité sociale**. Ces derniers sont des jeunes qui ont besoin de sortir d'un établissement, d'une famille d'accueil ou de quitter le foyer familial. Ces jeunes vont rester plus longtemps et le FJT va devenir famille de fait. Certains de ces résidents dépendent de services de placement mais la plupart viennent de leur propre initiative même s'ils s'y sont orientés.

Présentation des établissements Habitat Jeunes

A fin 2020, ALTHÉA compte **9 résidences** Habitat Jeunes, dont **8 sont situées dans l'Orne** et **1 dans le Calvados**. Ces établissements sont **ouverts aux jeunes de 16 à 30 ans** en mobilité et ont une capacité d'accueil totale de **268 places** (déduction faite des 20 places MNA).

Le Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) de Lancrel à Alençon a été le premier établissement ouvert par l'association dans les années 1970. Il compte à lui seul 125 places.

Progressivement, à partir de 2007, ALTHÉA a ouvert des résidences Jeunes dans tout le département de l'Orne, afin de permettre aux jeunes de trouver un hébergement adapté, à proximité de leur lieu d'apprentissage, de travail, de formation.

Ainsi, ont vu le jour le FJT de Courtomer (5 places), la Résidence Jeunes d'Alençon (34 places) qui accueille majoritairement des étudiants, un dispositif de sous location à Domfront (6 logements), le FJT de Moulins la Marche (4 places), de Mortagne au Perche (30 places), de la Ferté Macé (30 places) et de Bellême (4 places).

L'association a ouvert sa première Résidence Jeunes dans le département du Calvados à Falaise (FJT de 30 places) fin 2019.

L'équipe compte **13 salariés** (12.30 ETP) : 6 intervenants socio-éducatifs, 4 employés de collectivité, 1 technicien de maintenance, 1 assistante de Direction et 1 Directeur.

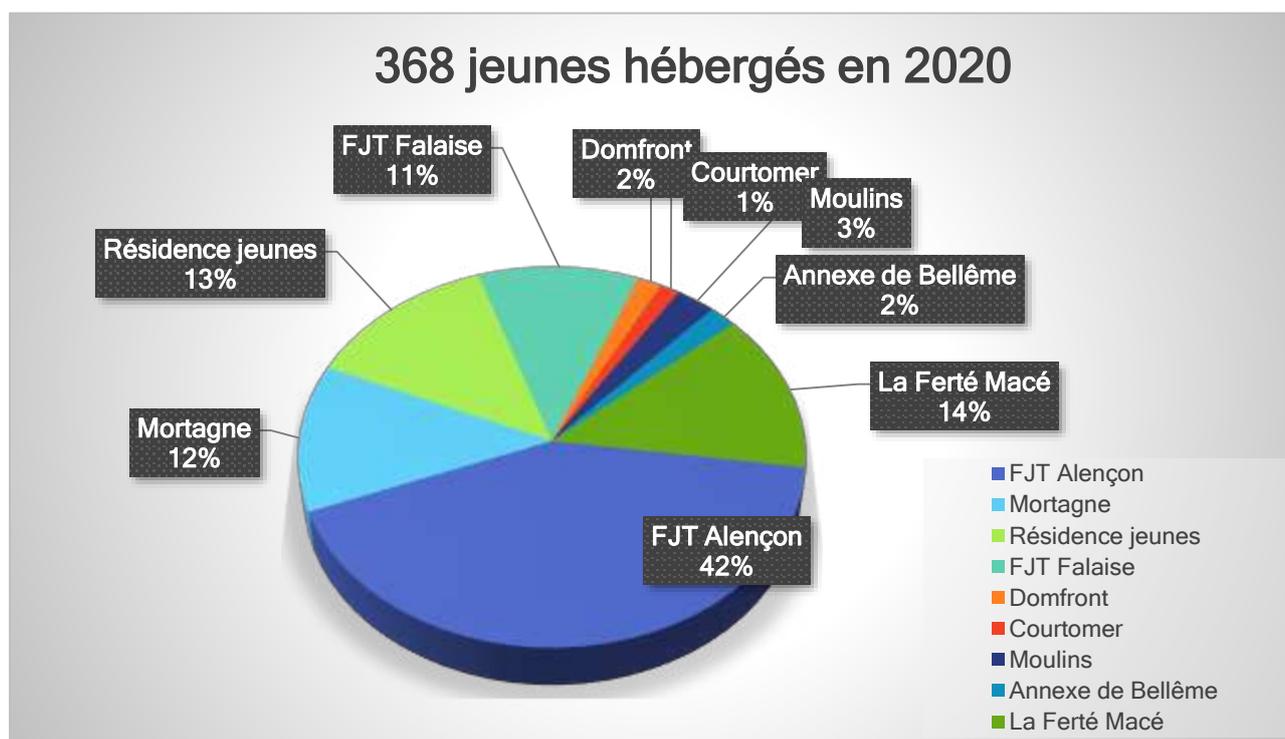
Les évènements marquants de 2020

- Continuité du plan de redressement des activités Habitat Jeunes.
- Nouveau logement en sous location à la Ferté Macé.
- Arrêt du dispositif de sous location à Domfront au 31/12/2020.
- Mise en place d'un nouvel outil de gestion pour l'Habitat Jeunes (SIHAJ).

Les chiffres clés

- **Nombre de jeunes accueillis :**

Nous notons une diminution importante du nombre de jeunes accueillis au sein de nos structures Habitat jeunes, avec **368 jeunes hébergés** dans l'année 2020 (hors jeunes MNA) contre 538 en 2019. Cela s'explique notamment du fait de la crise sanitaire où nous avons eu moins de rotation de jeunes au sein de nos établissements, leur durée de séjour ayant augmenté.

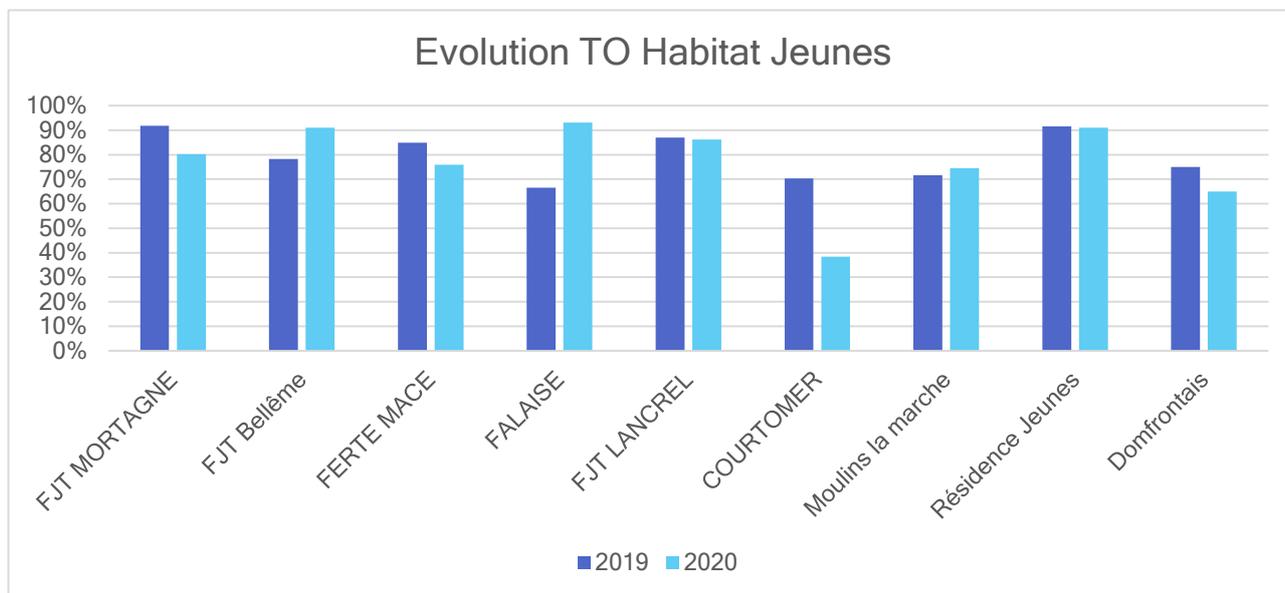


- **Taux d'occupation :**

Les taux d'occupation de l'ensemble des établissements Habitat Jeunes a diminué en 2020. A périmètre équivalent, le **taux d'occupation moyen** est passé de 80,50% à **77.24%**.

Certaines résidences ont subi de plein fouet la crise sanitaire, certains apprentissages ou formation n'ayant pas pu être maintenus (notamment sur Courtomer). De plus, l'accueil très temporaire (d'une semaine ou 15 jours) a été limité cette année, tout comme l'accueil de jeunes présentant des profils

très sociaux, car nous n'avons pas les ressources humaines nécessaires pour faire face à ce type de demandes de manière très importante. Par ailleurs, la fermeture de l'établissement de Domfront fin 2020 n'a pas permis de maintenir un bon taux d'occupation sur la deuxième partie de l'année 2020. On peut noter une année exceptionnelle en termes de taux d'occupation pour la résidence de Falaise dont c'était la première année d'exploitation en année pleine.



- Moyenne d'âge :

En 2020, les jeunes accueillis dans nos structures sont un peu plus âgés qu'en 2019. En effet, il y a une plus grande proportion de jeunes qui ont entre 22 et 24 ans alors qu'en 2019 ils avaient entre 18 et 21 ans. Mais la grande majorité des jeunes accueillis tous sites confondus (75%) ont moins de 25 ans.

- 14% des jeunes arrivés en 2020 ont moins de 18 ans (idem qu'en 2019).
- **42%** ont **entre 18 et 21 ans** (contre 52% en 2019).
- 33% ont entre 22 et 24 ans (contre 21% en 2019)
- 10% des jeunes arrivent après 25 ans (contre 12% en 2019)

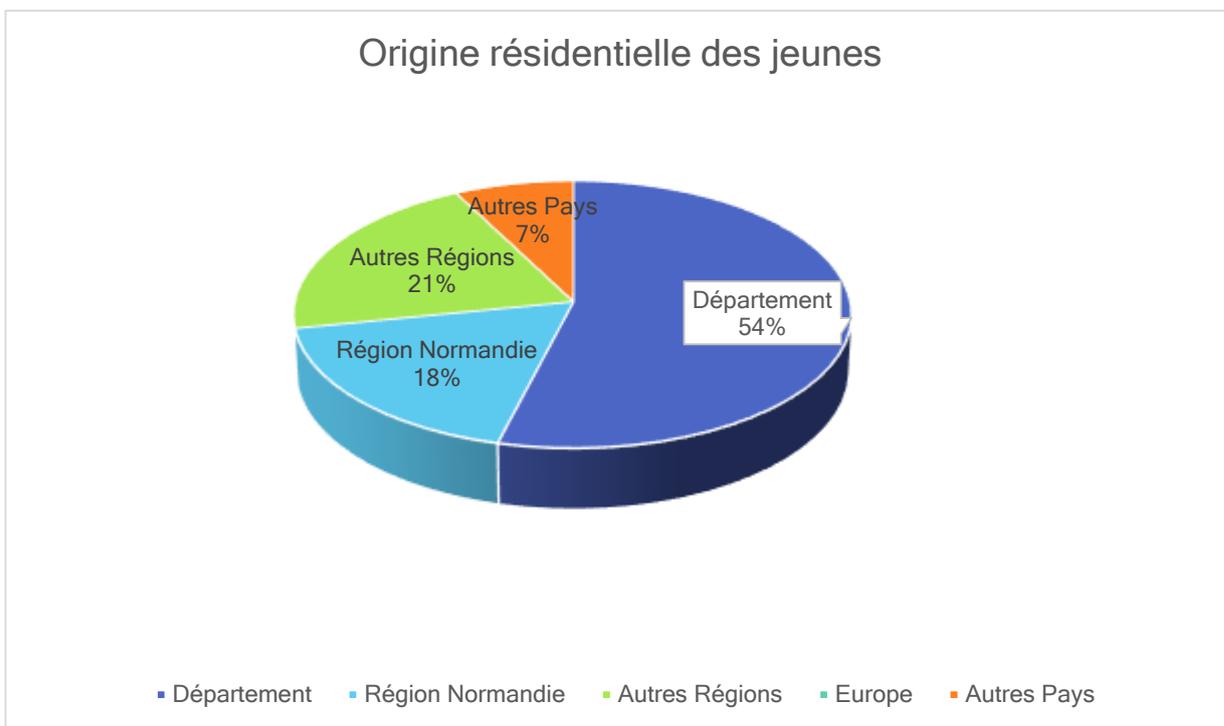
Sur le site principal d'Alençon, nous constatons une proportion plus importante de jeunes entre 18 et 21 ans et surtout de plus de 25 ans, du fait de la présence de nombreux étudiants de par la proximité des centres de formation.

- Origine résidentielle :

Les jeunes accueillis viennent en majorité du département de l'Orne (54%) et d'autres régions/pays (28%).

La proportion de jeunes issus du département a donc nettement augmenté entre 2019 et 2020.

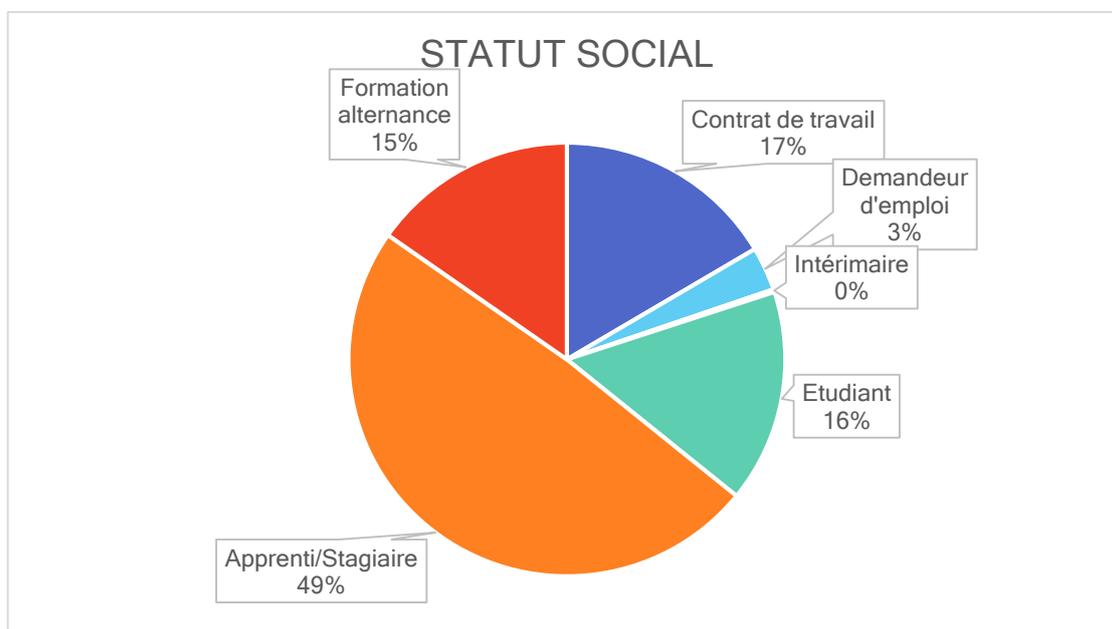
La multitude de résidences d'ALTHÉA dans l'Orne permet aux jeunes de trouver une réponse de logement très locale.



- Statut social :

La majeure partie des jeunes accueillis sont en apprentissage ou en formation professionnelle (64%).

Nous accueillons également 16% d'étudiants. Les autres jeunes (20%) sont sur des contrats de travail précaires (CDD, intérim ou en recherche d'emploi).



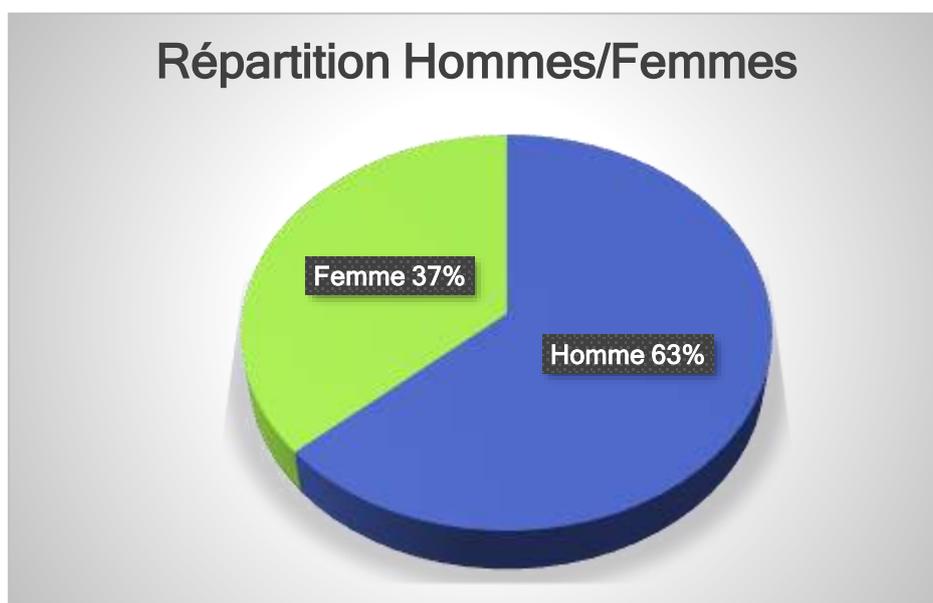
- **Durée de séjour :**

D'après les données statistiques, la **durée moyenne de séjour** tous sites confondus est de **7 mois** contre 6 mois en 2019.

Nous constatons que les durées de séjour s'allongent, et notamment sur le site d'Alençon du fait de l'arrêt de l'accueil à la semaine ou à la quinzaine des apprentis qui se fait maintenant au mois. De plus, les jeunes les plus fragiles voient leur durée de séjour s'accroître en raison des parcours d'insertion plus longs.

- **Répartition H/F :**

Nous observons toujours une majorité masculine dominante et même en augmentation cette année (63% d'hommes cette année contre 61% l'année dernière). Cette forte majorité s'explique par le fait que les hommes sont les plus concernés par les formations en alternance et cela d'autant plus que les secteurs de formation les plus représentés sont traditionnellement masculins tels la boulangerie, métiers du bâtiment et l'agriculture.

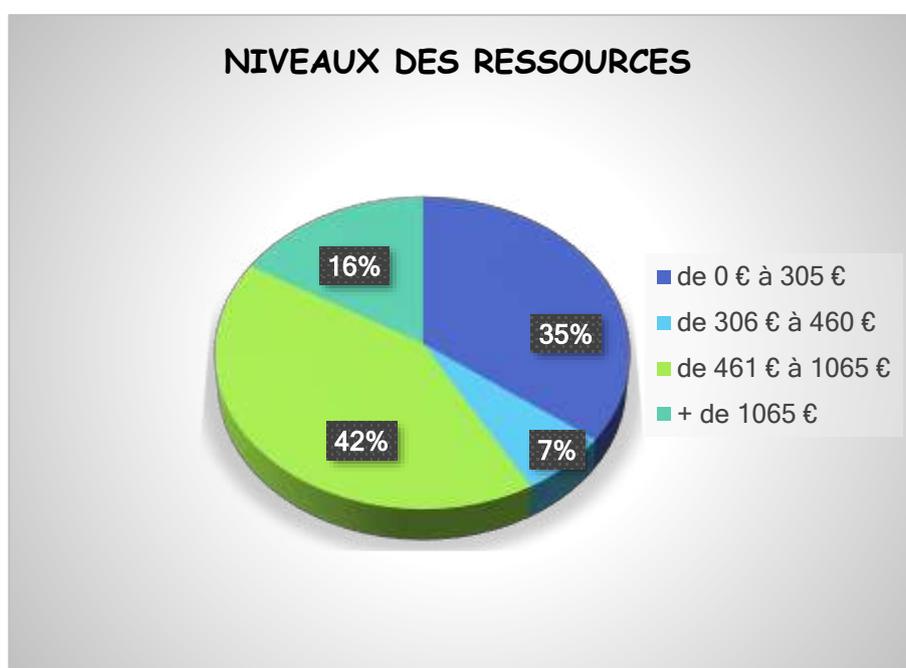


- **Niveau de ressources :**

35% des jeunes hébergés ont des ressources inférieures à 305€ par mois, nettement inférieures au montant du RSA. Ce chiffre est en nette augmentation par rapport à 2019 (26%). Cela peut s'expliquer notamment du fait de la crise sanitaire sur toute l'année 2020 qui a mis de nombreux jeunes en difficulté.

Nous accueillons un nombre croissant de jeunes fragilisés, précarisés allant d'un contrat d'insertion à l'autre et cumulant les difficultés d'insertion.

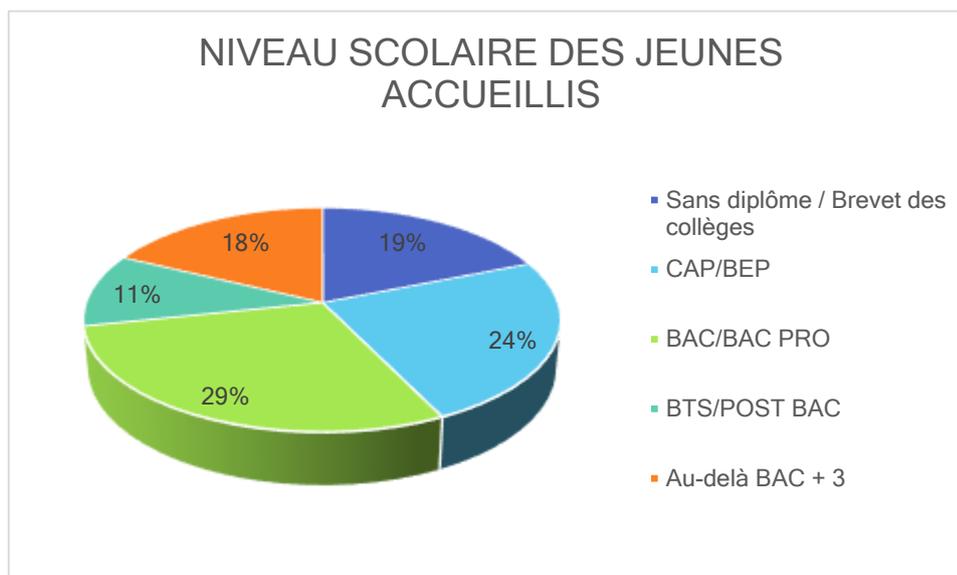
Cette augmentation est à mettre en lien avec le nombre important de sollicitations des services éducatifs, notamment pour des jeunes faisant l'objet d'une prise en charge de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), ou bénéficiant d'un un Contrat Jeune Majeur (CJM) afin de vivre une première expérience de vie autonome. Mais également, et de plus en plus, pour des jeunes sortant d'Institut Médico-Educatif (IME) qui se retrouvent contraints à l'autonomie, faute de places dans les foyers d'hébergement spécialisés. L'augmentation de la précarité génère davantage d'aides financières complémentaires et d'accompagnement administratif.



- Niveau scolaire :

Près de **73%** des jeunes accueillis arrivent avec un **niveau scolaire inférieur ou égal au bac pro** contre 80% l'année dernière. Près de 20% sont sans diplôme, un tiers ont un bac pro et 24% un niveau CAP/BEP.

Nous observons donc cette année, un nombre de jeunes plus important avec un niveau bac+3. Cela s'explique de fait de formations sur des cycles d'ingénieurs ou de licences professionnelles qui se font dorénavant sous forme d'apprentissage. Cela est en corrélation avec l'augmentation du nombre d'apprentis et l'augmentation de la moyenne d'âge des jeunes.



Les Perspectives 2021

- Ouverture d'un nouveau FJT au Mêle sur Sarthe fin 2021.
- Accompagnement des communes de Tourouvre , d'Echauffour et de Domfront pour leur futur projet de FJT.
- Possible extension de places sur le FJT Lancrel.
- Impliquer davantage les jeunes sur l'entretien des résidences.
- Développer des actions de prévention en matière de santé.
- Poursuivre les actions entreprises sur l'éco-citoyenneté.

MINEURS NON ACCOMPAGNES

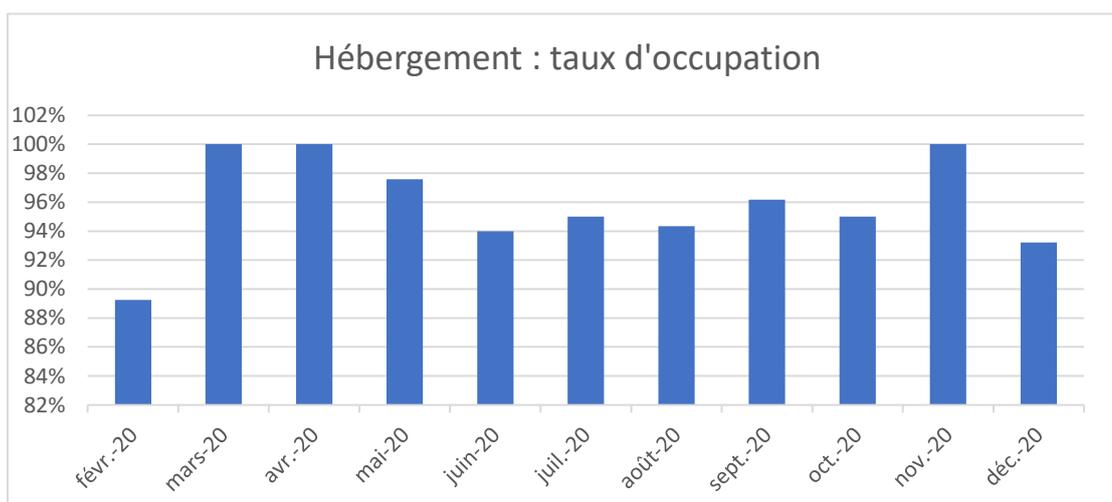
Présentation de l'activité MNA

L'association a gagné l'appel d'offres lancé par le Conseil Départemental de l'Orne en 2019 et est donc autorisée **20 places dédiées à l'hébergement** et **20 places en accueil de jour**.

Ces dernières permettent d'accueillir en journée des jeunes MNA hébergés dans d'autres dispositifs. L'activité MNA a démarrée mi-février 2020, quelques jours avant le premier confinement. 20 jeunes MNA hébergés jusqu'ici à l'hôtel ont été orientés et ont intégré en même temps notre nouveau dispositif d'hébergement et d'accompagnement.

Les jeunes MNA sont orientés par l'Aide Sociale à l'Enfance, et sont pris en charge jusqu'à leur majorité.

En 2020, le taux moyen d'occupation est de 96 %. Il a fallu attendre la fin du premier confinement pour envisager les premières sorties du dispositif. Ces sorties se sont trouvées concentrées sur la période de l'été, période de libres déplacements mais également période traditionnellement propice au démarrage des apprentissages. Les départs n'ont pas été tout de suite compensés faute d'orientations de l'ASE, ce qui explique la diminution du taux de juin à août 2020.



L'équipe compte **9 salariés** (8 ETP) : 3 intervenants socio-éducatifs (dont 1 Coordonnateur), 1 animateur, 2 maîtresses de maison, 2 agents d'accueil et de veille.

Les événements marquants de 2020

- Démarrage de l'activité MNA en pleine période de confinement.
- Recrutement d'une nouvelle équipe de salariés.
- Recrutement d'un Coordinateur MNA pour assister la directrice Habitat jeunes.
- Une année 2020 marquée par la crise sanitaire de COVID 19.
- Une activité financièrement bénéficiaire dès la première année malgré les investissements de départ.

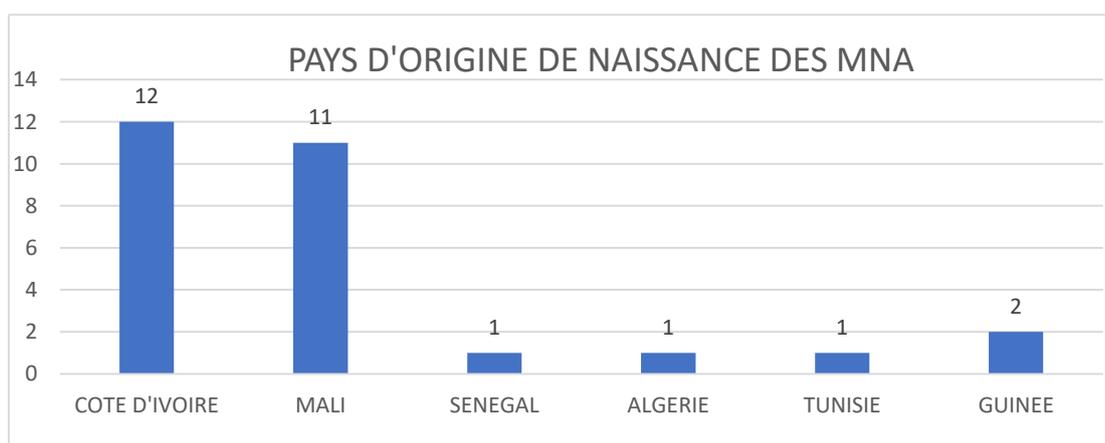
Les chiffres clés

Taux d'occupation : **96%** (6269 jours).

Sur 2020 et 10 mois plein d'activité, nous avons accueillis **28** mineurs au sein de notre activité MNA.

La majorité des jeunes accueillis ont entre 16 - 17 ans, avec une **moyenne d'âge de 16.5 ans**. Cette moyenne tient d'une part, aux particularités de l'autorisation d'accueil en FJT (les mineurs de moins de 16 ans ne pouvant y être hébergés) et d'autre part, au fait qu'à compter de leurs 18 ans ils deviennent de fait sortants des dispositifs de prise en charge financés par l'ASE à l'agrément associé.

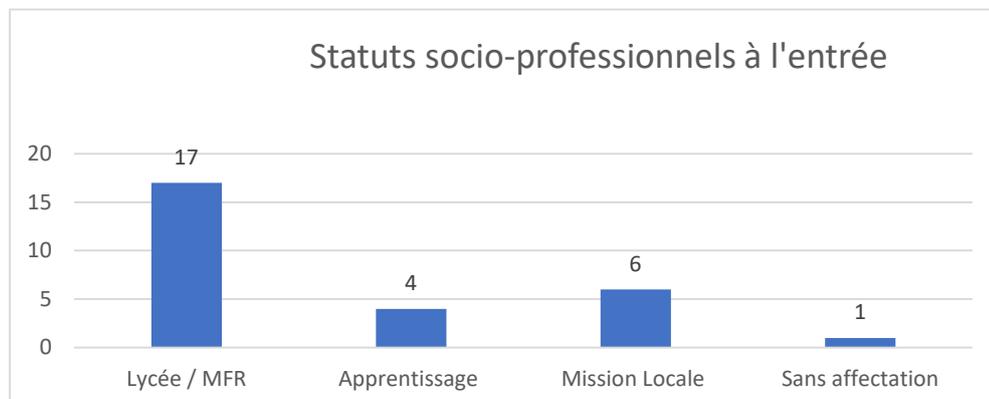
A leur arrivée en France, ils sont **majoritairement originaires d'Afrique de l'Ouest** et à 88% ils sont maliens ou ivoiriens.



Faute de structures d'accueil suffisantes, 82% des jeunes étaient hébergés en hôtel avant leur entrée sur le FJT. Les 18 % restants étaient au préalable accueillis en famille d'accueil ou en foyer de l'enfance.

L'orientation sur le FJT a pour objectif de travailler une prise d'autonomie et de préparer le passage à la majorité. Les jeunes pris en charge sur le volet hébergement se doivent d'avoir un projet c'est-à-dire une orientation, une formation ou un apprentissage que viennent encourager et favoriser les

intervenants sociaux. Ainsi, 61% des jeunes étaient scolarisés à leur arrivée et 21% déjà accompagnés par la mission locale : la scolarité joue un rôle important dans le parcours d'intégration et dans l'apprentissage de la langue et de la culture française. 1 seul mineur a été orienté sur le pôle MNA, sans avoir d'affectation car il venait d'être confié au service de l'ASE.



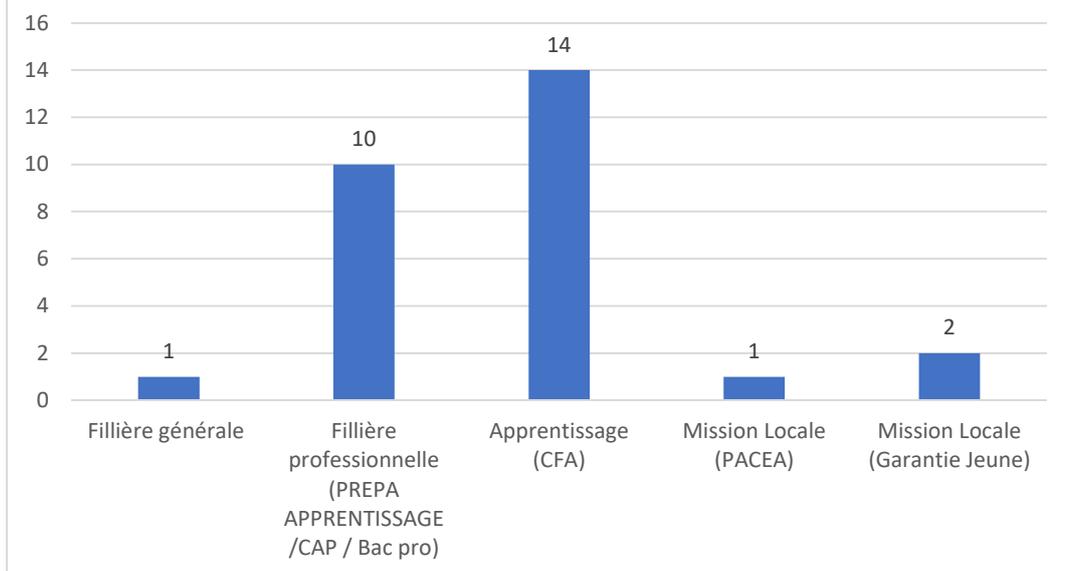
De mai à août 2020, les jeunes (et les professionnels) se sont fortement mobilisés afin d'enchaîner les stages et de trouver un apprentissage. Dans l'ensemble, les jeunes montrent une réelle envie de réussir et font preuve d'investissement. 11 jeunes ont décroché un contrat d'apprentissage et 4 sont arrivés en étant déjà apprenti au sein d'une entreprise.

Les jeunes sont de toute façon d'emblée orientés vers les métiers et les filières de formation en alternance, l'alternance et la formation professionnelles augmentant considérablement leurs possibilités d'obtention d'un titre de séjour pour rester durablement sur le territoire français (surtout pour les mineurs pris en charge par l'Etat après leurs 16 ans).

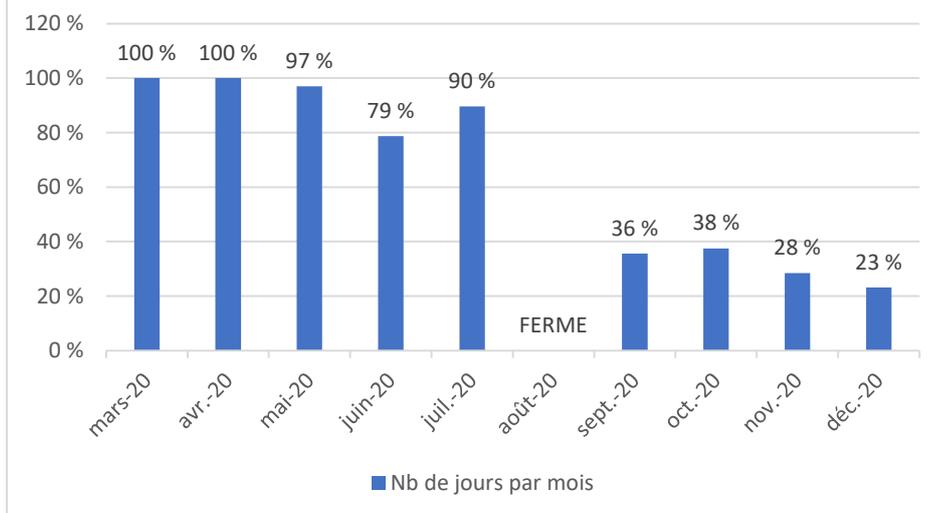
Au cours de l'année 2020, **10 jeunes sont sortis de la structure**. Pour la majorité (**60%**), ils devaient se rapprocher de leur entreprise afin de **commencer ou de poursuivre dans de meilleures conditions leur apprentissage**.

Pour une minorité, la décision de sortie prise par les responsables de l'ASE s'est fondée sur d'autres raisons. 1 sortie s'est faite à notre demande car nous rencontrions des problèmes de comportement violent et menaçant de la part d'un jeune. Ce jeune rencontrait des problématiques de santé importantes (addiction et détresse psychologique) qui rendaient l'hébergement et le cadre proposé inadaptés. Ce jeune a été réorienté vers l'accueil d'urgence du Foyer de l'enfance. Une sortie a résulté d'une fin de prise en charge d'un jeune à sa majorité. Ce dernier est sorti de notre structure sans solution (seule sortie dite « sortie sèche ») et a été pris en charge par le réseau associatif.

Statuts socio-professionnels à la sortie ou fin 2020



Taux d'occupation de l'accueil de jour



Malgré une moyenne d'occupation sur l'Accueil De Jour (ADJ) qui se tient sur l'année (65%), le volet ADJ n'a pas fonctionné tel qu'imaginé, pour plusieurs raisons. La principale se légitime une nouvelle fois par la crise sanitaire. Les jeunes étaient à peine installés dans nos murs que le premier confinement est venu bousculer l'organisation prévue. Il nous a fallu du jour au lendemain gérer, prendre en charge en journée complète des jeunes qui normalement auraient dû se trouver occupés par des temps de formation ou de stage. Les professionnels en effectif restreint sur site (télétravail oblige) ont dû chercher de nouveaux modes de compensation et orienter leurs activités vers du soutien scolaire. A cette période les taux d'occupation sont exceptionnels, car nous avons considéré que les jeunes confinés et très demandeurs relevaient, dans ce cadre, d'un temps de prise en charge

d'ADJ. Nous avons donc facturé en journée ADJ en continu l'ensemble des jeunes hébergés, et cela même (après accord du service ASE) durant la période de vacances scolaires d'avril, temps pourtant défini comme période de fermeture de l'ADJ. Ce long confinement a permis à chacun, jeune et professionnel, de faire connaissance et de trouver ses marques.

A la sortie du confinement, notre priorité n'était pas de structurer les activités ADJ mais de pallier aux urgences liées aux projets d'orientation des jeunes : être réactifs face aux délais très courts imposés par les fermetures estivales des centres de formation, des lycées professionnels ou encore par les congés estivaux des artisans et entreprises. Cette période correspondant, également à des sorties du dispositif, nous avons dû aussi être force de proposition pour rechercher des hébergements nécessaires aux projets à venir des jeunes et ensuite, trouver les moyens de les accompagner et de les installer dans de nouveaux hébergements (démarches qui devaient être l'affaire des référents ASE mais qui ont surtout été effectuées par les intervenants sociaux du FJT). Nous avons estimé que ces activités de recherche d'apprentissage, de stage ou de recherche et d'installation dans un autre hébergement prenaient place dans l'ADJ, ce qui explique le maintien du taux d'occupation. Après échanges avec les responsables ASE, pour conduire au mieux ces activités nous avons considéré que les jeunes hébergés relèveraient tous de l'ADJ en juillet malgré la fermeture estivale prévue initialement.

Le mois de septembre s'inscrit dans la suite de celle de juin, les jeunes et les professionnels se sont centrés sur le démarrage et le calage des nouveaux projets. Dans le même temps, les jeunes se sont retrouvés occupés par leurs activités professionnelles respectives, ce qui justifie la baisse marquée du taux d'occupation : baisse qui se poursuit sur l'ensemble du dernier trimestre et taux qui correspond davantage à un fonctionnement classique de l'ADJ.

Les jeunes ayant fréquenté l'ADJ ne sont que des jeunes déjà hébergés. Aucune orientation extérieure vers l'ADJ ne s'est faite.

Même si nous avons dû accueillir d'autres jeunes, il nous aurait été difficile de développer les activités, car au-delà des temps d'accompagnement individuel correspondant à un objectif ou une problématique cible et ponctuelle, il nous a été impossible de mettre en place des temps collectifs. D'une part, nos activités collectives ont été suspendues par décision associative afin de respecter les exigences liées à la gestion de la crise sanitaire, et d'autre part, en effet miroir, les partenariats et associations sollicités ont également mis leurs services en mode d'attente.

Le volet hébergement se veut d'assurer un accompagnement global intégrant les démarches administratives, médicales, sociales ainsi que le soutien à la scolarisation et à la formation. Le volet

ADJ se légitime, de son côté, en se centrant davantage sur les besoins liés à l'accompagnement socio-professionnel.

Les perspectives 2021

- Développer l'accueil de jour sous réserve de l'amélioration de la situation sanitaire.

Christine TOUMIEUX

Directrice de l'association

Mai 2021

RÉSUMÉ FINANCIER

L'année 2020 confirme le redressement des activités Habitat Jeunes amorcé fin 2019. En effet, l'activité Habitat Jeunes génère un excédent de **+165 574€** contre +27 554€ en 2019.

La crise sanitaire a eu finalement peu d'impact sur la majorité des établissements Habitat Jeunes, même si certaines structures ont été plus touchées que d'autres.

De son côté, l'activité CADA reste excédentaire malgré le déficit d'un de ses établissements.

L'excédent à fin 2020 s'élève à **91 161€** pour les activités CADA.

Enfin, la nouvelle activité MNA génère un excédent de **30 191€** dès sa première année d'exploitation, et ce, malgré une année difficile liée à la crise sanitaire.

Le résultat 2020 consolidé de l'association ALTHÉA est de **+286 925€** contre +113 065€ en 2019.

La dette entre les activités en gestion libre et les activités CADA diminue de **39 593€** entre 2019 et 2020.

Le fonds de roulement d'investissement de l'association s'est amélioré de 184K€ en 2020 pour clôturer à +398K€, en partie lié au financement du PGE de 150K€.

Le fonds de roulement net global est positif de **+37K€** alors qu'il était négatif de -319K€ en 2019.

Malgré ces bons résultats, le niveau de trésorerie reste faible du fait notamment :

- Du montant élevé de remboursement d'emprunts ;
- Des investissements réalisés sur 2020 au sein des établissements ;
- Du démarrage de l'activité MNA.

Le solde de trésorerie de l'association s'élève à **692K€**, contre une trésorerie nette d'une avance Dailly de 680 K€ en 2019 : +427K€ pour l'activité CADA, +240K€ pour l'activité Habitat Jeunes et +25K€ pour l'activité MNA.

La position de trésorerie de l'activité Habitat Jeunes intègre 150 K€ obtenu au titre d'un PGE.

Bilan Actif ALTHÉA :

ALTHEA

Actif		Exercice au 31/12/2020			Exercice au 31/12/2019
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporeelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Fonds commercial (1)				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (1)				
	Immobilisations incorporeelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL				
	Immobilisations corporeelles				
Terrains	11 811		11 811	11 811	
Constructions	6 403 526	2 297 459	4 106 066	4 254 506	
Inst. techniques, mat.out.industriels	1 487 604	1 266 034	221 569	32 708	
Immobilisations corporeelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations grevées de droit					
Autres				237 581	
TOTAL	7 902 942	3 563 494	4 339 447	4 536 608	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	41 289		41 289	41 976	
TOTAL	41 289		41 289	41 976	
Total I	7 944 232	3 563 494	4 380 737	4 578 584	
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Avances et acomptes versés sur commande				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	89 567	3 080	86 487	43 485
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres	80 082		80 082	93 185
	TOTAL	169 650	3 080	166 569	136 670
	Divers				
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	691 558		691 558	908 045	
Charges constatées d'avance (4)	28 710		28 710	31 798	
Total II	889 919	3 080	886 839	1 076 514	
Frais d'émission des emprunts					
Primes de remboursement des emprunts					
Ecart de conversion Actif					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	8 834 152	3 566 575	5 267 576	5 655 098	
Retenues	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres				

Bilan Passif ALTHÉA :

ALTHÉA

Passif		Exercice au 31/12/2020	Exercice au 31/12/2019	
Fonds propres	Sans droit de reprise	Fonds propres sans droit de reprise		
		Fonds propres statutaires	131 765	
	Avec droit de reprise	Fonds propres complémentaires		433 631
		Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. Inv, biens renouvelables)		
	Fonds propres avec droit de reprise	Fonds propres statutaires		
		Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation	Apports		
		Legs et donations		
	Réserves	Résultat sous contrôle de tiers financeurs		259 906
		Ecart de réévaluation		
Réserves	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves pour projet de l'entité			
Autres	Réserves		1 278 267	
	Autres	1 721 254		
Report à nouveau	<i>Dont réserves des Activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	1 612 007		
	Report à nouveau	-1 062 346	-1 294 197	
Excédent ou Déficit de l'exercice	<i>Dont Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	204 296		
	Excédent ou Déficit de l'exercice	286 925	113 064	
<i>Dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		121 352		
Situation nette (sous total)		1 077 598	790 673	
Fonds propres consommables	Fonds propres consommables			
	Subventions d'investissement	1 410 831	1 604 670	
Provisions réglementées	Provisions réglementées			
	Droit des propriétaires (commodat)			
Total I		2 488 430	2 395 343	
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs			
	Avances conditionnées			
Total I bis				
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations			
	Fonds dédiés	6 355	5 475	
Total II		6 355	5 475	
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges	414 439	388 385	
Total III		414 439	388 385	
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	1 451 269	2 091 672	
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	63 901	59 283	
	Avances et acomptes reçus ⁽²⁾			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	307 579	217 266	
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales	472 454	418 096	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	27 600	41 876	
	Autres dettes	35 545	37 699	
	Instrument de trésorerie			
Produits constatés d'avance				
Total IV		2 358 351	2 865 893	
Ecart de conversion Passif V				
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		5 267 576	5 655 098	
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	91	674 555	
	(2) Dont emprunts participatifs			
Engagements donnés	Dettes sauf (3) à plus d'un an			
	Dettes sauf (3) à moins d'un an		2 865 893	
Engagements reçus	Sur legs acceptés			
	Autres			

Compte de résultat ALTHÉA :

ALTHEA

Période de l'exercice 01/01/2020 31/12/2020
Période de l'exercice précédent 01/01/2019 31/12/2019

	Exercice	Exercice précédent
	120	
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
<i>dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
Ventes de prestations de service	853 022	
<i>dont parrainages</i>		
<i>dont ventes de prestations de service relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	853 022	
Ventes de marchandises		
Production vendue		3 656 863
<i>Montant net du chiffre d'affaires</i>		3 656 863
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	3 613 091	328 158
<i>dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	3 613 091	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	32 605	31 319
Utilisations des fonds dédiés	5 885	
Autres produits	16 376	12 396
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	4 521 101	4 028 737
Achats de marchandises		
Variation de stocks		303 813
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements		
Autres achats et charges externes (1)	1 686 151	1 245 159
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	175 023	183 514
Salaires et traitements	1 627 493	1 481 682
Charges sociales	635 457	572 471
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	271 275	286 763
Dotations aux provisions	2 808	9 489
Subventions versées par l'association		
Report en fonds dédiés	4 738	
Autres charges	27 490	15 889
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	4 430 439	4 098 784
1. Résultat d'exploitation (I-II)	90 661	-70 046
Renvois		
(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier		

ALTHEA

Période de l'exercice 01/01/2020 31/12/2020
 Période de l'exercice précédent 01/01/2019 31/12/2019

		Exercice	Exercice précédent
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	331	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	331	
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	14 354	16 752
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERS IV	14 354	16 752
2. Résultat financier (III-IV)		-14 023	-16 752
3. Résultat courant avant Impôt (I-II+III-IV)		76 638	-86 799
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	46 443	106 395
	Sur opérations en capital	195 590	166 374
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	5 938	24 706
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	247 971	297 476
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	1 465	33 856
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	36 202	61 573
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	37 668	95 430
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		210 303	202 046
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII		17	
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs IX			3 293
Engagements à réaliser sur ressources affectées X			5 475
Total des produits (I + III + V + D0)		4 769 404	4 329 507
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII + X)		4 482 478	4 216 442
EXCÉDENT OU DÉFICIT		286 926	113 064
<i>dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		<i>121 352</i>	
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL			

EVENEMENTS POST CLÔTURE

L'association ALTHÉA a été confrontée à un événement majeur, postérieur à la clôture des comptes de l'exercice 2020. En effet, début 2021, nous avons reçu les notifications de recouvrement émanant des Préfets des trois départements sur lesquels nous intervenons (Orne, Calvados, Sarthe), qui font suite à l'inspection dont ALTHÉA a fait l'objet fin 2019.

Les sommes antérieures au 1^{er} janvier 2016 ont été prescrites.

Nous devrions être prochainement contactés par le contrôleur budgétaire afin d'entériner le montant dû par les activités en gestion libre vis-à-vis de l'activité CADA, et d'envisager les modalités de remboursement.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

GLOSSAIRE

ACAPI :	Association Calvadosienne d’Amitié et de partage International
ADJ :	Accueil De Jour
ALT :	Allocation Logement Temporaire
APL :	Aide Personnalisée au Logement
ARV :	Aide au Retour Volontaire
ASE :	Aide Sociale à l’Enfance
BPI :	Bénéficiaires d’une protection Internationale
CADA :	Centre d’Accueil pour Demandeur d’Asile
CJM :	Contrat Jeune Majeur
CNDA :	Cour Nationale du Droit d’Asile
CPAM :	Caisse Primaire d’Assurance Maladie
DDCS :	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DUERP :	Document Unique d’Évaluation des Risques Professionnels
ETP :	Équivalent temps plein
FJT :	Foyer Jeunes Travailleurs
IME :	Institut Médico-Educatif
Logement SAS :	Logement de transition entre le CADA et un logement autonome
MNA :	Mineur Non Accompagné
OFII :	Office Français de l’Immigration et de l’intégration
OFPRA :	Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
PAQ :	Plan d’Actions Qualité
PCA :	Plan de Continuité de l’Activité
PMI :	Protection Maternelle Infantile
RSA :	Revenu de Solidarité Active
SIHAJ	Système d’Information Habitat Jeunes